

*Rapport annuel
d'activité*

2009 - 2010



LES CHAMPS JOUAULT

S.A.S.

*Installation de Stockage de Déchets
Ultime Non Dangereux
Centre de Tri et de Valorisation
Commune de Cuves*





Préambule :

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités sur l'installation de stockage de déchets ultimes non dangereux et centre de tri et de valorisation situés à CUVES. Il contient tous les éléments d'information concernant l'exploitation de les installations durant la première année d'exploitation (période du 6 Avril 2009 au 31 Avril 2010) suivant les dispositions de l'article 41 « INFORMATION SUR L'EXPLOITATION » de l'Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploité un Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux et Centre de tri DIB en date du 30 Octobre 2007. Il est établi conformément aux prescriptions des articles 29, 45 et 46 de l'arrête ministériel du 9 septembre 1997 modifié, de l'article 2 du décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 et de l'article L.124-1 du Code de l'Environnement.

Ce support d'information est réalisé par la SAS Les Champs Jouault à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, des services de l'Environnement de la Préfecture de la Manche et de la Commission Locale d'Information et de Surveillance. Ce dossier est consultable à la préfecture de la Manche située à Saint-Lô.

Le 31/03/2010





Sommaire

Glossaire

Cadre réglementaire

P.5

- 1) Autorisations règlementaires
- 2) Capacité et admission des déchets
- 3) Durée d'autorisation
- 4) Institution de servitudes d'utilité publique
- 5) Organisation de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'ISDUND de Cuves
- 6) Approbation Inspecteur des Installations Classées

Un site favorable à l'exploitation d'un ISDUND

P.8

- 1) Géographie : Occupation des sols
- 2) Géologie et hydrogéologie
- 3) Règlementairement
- 4) Environnementale ment
- 5) Environnement Humain
- 6) Cadre Industriel
- 7) Contexte climatique
- 8) Contexte sonore
- 9) Risque lié à la foudre
- 10) Trafic routier

Présentation des installations

P.12

- 1) Situation géographique
- 2) Situation Cadastrale
- 3) Descriptif de l'organisation
- 4) Les installations au 31/03/2010
- 5) Les moyens matériels
- 6) Moyens humains et qualification du personnel

Rapport d'activité

P.20

- 1) Activité globale du Site
- 2) Activité des Installations de stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux
- 3) Activité du Centre de Tri DIB
- 4) Incidents d'exploitation

Suivi des Impacts Environnementaux

P.28

- 1) Mise en place de la Certifications ISO 14001
- 2) Bilan Météorologique
- 3) Suivi du traitement des Lixiviats
- 4) Suivi de la production et des analyses de Lixiviats
- 5) Suivi du débit et des analyses des Eaux ruissellement
- 6) Suivi des Effluents Gazeux
- 7) Suivi des impacts sonores
- 8) Etude des risques liés à la foudre
- 9) Suivi de l'extermination des rongeurs nuisibles
- 10) Suivi de l'effarouchement des volatiles nuisibles
- 11) Suivi de la Biodiversité

Travaux actuels et futurs

P.44

- 1) Travaux de recouvrement de la première Alvéole
- 2) Amélioration de la zone humide

Communication externe

P.47

- 1) Mise en place d'un Site Internet
- 2) Réalisation de visites du site (riverains voisins, élus locaux, clients, partenaires)
- 3) Action pédagogique
- 4) Participation aux salons locaux

Annexes

Glossaire :

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	H2S	Hydrogène Sulfuré
ARS	Agence Régionale de Santé. Elle se substitue aux services de l'Etat (DDASS-DRASS)	DIB	Déchets Industriels Banals
BEP	Bassin d'Eaux Pluviales	DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
Biogaz	Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH ₄) et de gaz carbonique (CO ₂).	DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
CAP	Certificat d'Acceptation Préalable	DIU	Déchets Industriels Ultimes
CET	Centre d'Enfouissement Technique (Nouvelle appellation : ISDUND)	FIP	Fiche d'Information Préalable
CH ₄	Méthane	GSB	Géomembrane Synthétique Bentonitique
CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance	H ₂	Hydrogène
CO ₂	Dioxyde de Carbone	H ₂ O	"Eau"
COT	Carbone Organique total	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
CSDU	Centre de Stockage de Déchets Ultimes (Nouvelle appellation : ISDUND)	ISDUND	Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux
DDASS	Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (Nouvelle appellation ARS)	ISO	International Organization of Standardization
DBO	Demande Biologique en Oxygène	ISO 14001	Norme de certification environnementale internationale
DCO	Demande Chimique en Oxygène	Lixiviat	Le lixiviat est le liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (Nouvelle appellation : DDTM)	NH ₄ ⁺	Ammonium
DDE	Direction Départementale de l'Équipement (Nouvelle appellation : DDTM)	NO ₂ '	Nitrites
DDTM	Direction départementale des Territoires et de la Mer. Elle se substitue aux services de l'Etat (DDE-DDAF-DDAM)	NO ₃	Nitrates
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	NTK	Azote Total Kjeldhal
		O ₂	"Oxygène"
		OM	Ordures Ménagères
		PCB	Polychlorobiphényles
		PEHD	Polyéthylène Haute Densité
		PME	Petites et Moyennes Entreprises
		RBA	Résidus de Broyages Automobiles
		SME	Système de Management Environnemental
		STEP	Station d'Épuration des eaux usées
		SO ₂	Dioxyde de Soufre
		TV	Tout-Venant > Encombrants de déchetterie

Cadre réglementaire :

1) Autorisations réglementaires

La SAS Les Champs Jouault est autorisée à exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux et un centre de tri pour déchets banals des entreprises (dénomination actuelle : ISDUND) par arrêté préfectoral obtenu le 30 Octobre 2007 (CF Annexe 1).

L'autorisation d'exploiter vise les installations classées répertoriées dans l'établissement et reprises dans le tableau ci-après :

N° de rubrique	Intitulé de la rubrique	Régime Autorisation	Activité concernée dans l'établissement
167 B	Déchets industriels provenant d'installations classées (installations d'élimination à l'exception des installations traitant simultanément et principalement des ordures ménagères) B. Décharge	A	Centre de stockage de déchets non dangereux Capacité maximale : 75 000 tonnes/an (soit 75 000 m ³ /an) Capacité totale : 1 430 000 tonnes (soit 1 430 000 m ³)
322.B.2	Stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains B - traitement 2 : décharge ou déposante		
167 A	Installation d'élimination de déchets industriels provenant d'installations classées A – station de transit	A	Centre de tri de déchets banals des entreprises de 1 000 m ² - capacité : 32 000 tonnes/an
322 A	Stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains A – station de transit	A	Superficie totale de stockage 13 ha 95 a 01 ca

A : Activité soumise à autorisation préfectorale

2) Capacité et admission des déchets

La capacité annuelle des installations de stockage est de 75 000 tonnes/an et de 32 000 tonnes/an pour les DIB entrant dans le centre de tri. La capacité totale de stockage de déchets sur toute la durée de l'exploitation est de 1 430 000 tonnes.

Le volume global de stockage est de 1 430 000 m³ pendant toute la durée de l'exploitation et de 75 000 m³ par an. Enfin, la superficie totale de stockage est de 13 ha 95 a 01 ca.

3) Durée d'autorisation

L'autorisation pour recevoir des déchets non dangereux et des déchets banals des entreprises est accordée pour une durée de 21 ans à dater de la réception des travaux d'aménagement prévue à l'article (24.2). La remise en état à l'issue de l'exploitation est

incluse dans la durée de l'autorisation. Elle est accordée sous réserve des droits de tiers et n'a d'effet que dans la limite des droits de propriété.

4) Institution de servitudes d'utilité publique

Par arrêté préfectoral en date du 26 Mars 2009 (CF Annexe 2), des servitudes d'utilité publique sont instituées, au bénéfice de la SAS Les Champs Jouault sur les parcelles situées dans la bande de 200 mètres autour de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets ultimes non dangereux de CUVES, et répertoriées dans le tableau ci-dessous :

REFERENCE CADASTRALE			Superficie concernée par la bande des 200 mètres (en m ²)
Commune	Section	N°	
CUVES	ZE	2	15 555
	ZE	3	2 030
	ZE	4	34 485
	ZE	7	240
	ZE	8	710
	ZE	10	4 580
	ZE	12	31
	ZE	63	24 845
	ZE	67	8 332
	ZE	73	6
	ZE	76	30 000
	ZH	45	9 295
	ZH	46	2 900
	ZH	47	25
	ZH	50	7 270
	ZH	51	1 220
	ZH	52	11 160
	ZH	53	1 700
	ZH	62	1 030
	ZI	20	320
	ZI	23	500
	ZI	24	130
	ZI	25	7 170
ZI	59	19 165	
ZI	60	415	
ZI	61	130	
TOTAL			183 244

La servitude s'établit sur une superficie totale de 18 ha 32 a 44 ca.

Ces servitudes sont instituées durant une période de 51 ans, à compter de la date de l'arrêté d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets ultimes non dangereux sur la commune de Cuves. Cette période correspond à la durée de l'arrêté d'autorisation d'exploiter l'installation et au suivi de 30 ans de post-exploitation.



5) Arrêté de la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance)

Suite aux arrêtés préfectoraux, un autre arrêté a été créé afin de désigner les membres de la CLIS (CF Annexe 3).

La CLIS s'est déroulée le 2 Avril 2009 en présence de :

- M le sous préfet d'Avranches représentant M le préfet de la Manche, président de la CLIS
- M le Directeur départemental de l'Équipement
- M le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
- M le Maire de Cuves
- M le Conseiller municipal de Cuves
- M le président de la SAS « les Champs Jouault »
- M le directeur de la SAS « Les Champs Jouault »
- Plusieurs associations de protection de l'environnement telles que Manche Nature, La Truite de la Sée ou encore Les Randonneurs du Canton de Brécey.
- M l'inspecteur des installations classées.

Cependant, il a été signifié l'absence de :

- M le Conseiller général du canton de Brécey
- M le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales

La CLIS s'est déroulée de la manière suivante (CF Annexe 4)

- Présentation du dossier
- Visite du site
- Examen du dossier

6) Approbation de la DDASS

Une fois les travaux d'aménagement réalisés, le dossier technique réalisé par ANTEA a été envoyé à Mr DUFILS (inspecteur des installations classées).

Les travaux de création de l'installation de stockage de déchets ultimes non dangereux des Champs Jouault comprenant :

- ✓ Les trois premières alvéoles de stockage,
 - ✓ Le centre de tri DIB,
 - ✓ La station de traitement des lixiviats,
 - ✓ Les aménagements paysagers, dont la zone humide,
 - ✓ Les aménagements généraux (voiries, bâtiment d'accueil...),
- Tous ces aménagements ont été réalisés conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 30 Octobre 2007.

Après visite du site et examen technique de l'ensemble des rapports, Joel DUFILS (inspecteur des installations classées), a donné son accord pour recevoir des déchets ultimes non-dangereux à compter du 6 Avril 2009. (CF annexe 5)

Un site favorable à l'exploitation d'un LSDUND

1) Géographie : Occupation du sol

Le Centre de traitement des Champs Jouault (comprenant le C.S.D.U. et le centre de tri des DIB) occupe une surface totale de 32,51 ha, ce qui représente moins de 3,3% de la superficie totale de la commune de Cuves et environ 2,9% de la surface agricole utilisée (S.A.U.) des exploitations agricoles de la commune.

Plus précisément, la zone de stockage proprement dite aura une superficie de 13,95 ha (surface niveau T.N.), soit 1,4% de la superficie de la commune et 1,3% de la surface agricole utilisée.

L'un des critères majeurs est la notion de sécurité : l'accès au site par les poids lourds ne doit en aucun cas engendrer un risque en termes de sécurité.

Le site de Cuves présente l'avantage d'être situé à proximité d'axes routiers intéressants (routes départementales D 911 et D48) facilitant l'accès pour les camions de transport des déchets. Cette route sert de liaison est / ouest entre la route départementale D 999, l'autoroute A84 et la route départementale D 977 (axe Vire - Saint-Hilaire-du-Harcouet).

2) Géologie et hydrogéologie

Suite à une reconnaissance approfondie géologique et hydrogéologique, le contexte géologique du site, caractérisé par des matériaux limons-silteux à sablonneux (loess brun clair) épais et très étendus et des schistes présentant des faciès d'altération différents, décomposés et argileux.

Ces formations présentent des perméabilités faibles à très faibles en tout point compatibles avec les exigences de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié, à savoir que le substratum naturel doit être constitué de 5 m de matériaux de perméabilité inférieure à 10^{-6} m/s, à l'exception de quelques passes ayant intercepté localement une fissure ou une zone plus fracturée qui se trouve être hydrauliquement conductrice.

Concernant le contexte hydrogéologique, d'après les sondages réalisés par la société Fondouest dans le cadre du projet, une nappe de coteau a été répertoriée circulant dans le sens nord-sud. Elle se trouve à une profondeur comprise entre 10 et 14 m par rapport au

TN. D'une production estimée inférieure à 2 m³/h, le débit de cette nappe est insuffisant pour intéresser une collectivité.
Le site se trouve en dehors des périmètres de protection de captage privé ou public destiné à l'alimentation en eau potable.

3) Réglementation

La commune de Cuves ne dispose pas de plan d'occupation des sols, ni d'autres formes de plan d'aménagement (Carte communale,...). En l'absence de documents d'urbanisme, c'est le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) qui s'applique sur cette commune.

Le site se trouve en dehors des rayons de protection des monuments historiques (rayon de 500 m), en dehors des sites protégés à l'échelon national, régional et départemental et en dehors des périmètres de protection des captages d'eau potable.

4) Environnement

Les terrains concernés par l'ISDUND sont actuellement en culture intensive et en prairies artificielles. Ces éléments présentent un intérêt biologique limité.

Dans le secteur, les zones présentant un intérêt patrimonial important (zones humides) sont situées au sud en fond de vallée de la Sée, c'est-à-dire totalement en dehors des terrains concernés par l'exploitation.

Par ailleurs, le site se trouve en dehors de Z.N.I.E.F.F. Les plus proches (Z.N.I.E.F.F. n°0025-0000 « Bassin de la Sée » et la n°0025-0001 « La Sée » et ses principaux effluents-frayères).

Au titre des protections réglementaires, le site se trouve en dehors de tout site classé ou inscrit. Il n'y a pas d'arrêté de conservation de biotope dans le secteur (sur Cuves et les communes du rayon d'affichage).

Au titre des engagements internationaux, le site se trouve en dehors de zone Natura 2000, de site Ramsar, de Z.I.C.O. et de Z.P.S.

5) Environnement Humain

Le site se trouve dans un secteur où la densité de population est faible. Aucune habitation ne se trouve dans la bande des 200 mètres réglementaire autour de la zone d'exploitation.

L'ISDUND est compatible avec la continuité d'une activité agricole extensive, type production de céréales à paille et herbages sur les parcelles non encore exploitées de l'ISDUND.

Par ailleurs, l'implantation d'une entreprise nouvelle apporte à la commune de Cuves mais aussi à la Communauté de Commune du canton de Brécey des ressources économiques supplémentaires (emplois, taxe professionnelle). Elle est cliente de nombreux sous-traitants du secteur pour la réalisation des travaux de terrassement, de transports des déchets, d'entretien des véhicules, de fourniture de carburant, des aménagements paysagers, etc.

6) Cadre industriel

Cuves est un village composé de 368 habitants au dernier recensement de 2007 rentrant en vigueur pour Janvier 2010. Le cadre industriel est forcément limité dans ces petits villages peu peuplés. En effet, Cuves possède :

- 1 commerce situé au centre (commerce généraliste)
- 1 restaurant gastronomique
- 1 atelier appartenant à la communauté de commune (bâtiment industriel)
- Activités agricoles (GAEC)

Les secteurs industriels les plus proches de Cuves se trouvent à Brecey et Saint Laurent de Cuves.

D'autres industries plus importantes sont situées à Mortain, Avranches ou encore Vire.

7) Contexte climatique

Les données climatologiques proviennent des stations météorologiques Météo France les plus proches de Cuves.

La région dans laquelle se situe ce site bénéficie d'un climat océanique tempéré avec des températures douces et une pluviométrie relativement élevée.

D'après la station de Brécey, située à 5km de Cuves, Janvier est le mois le plus froid et Aout le mois le plus chaud. L'amplitude thermique des températures moyennes entre le mois le plus chaud (18,4°C) et le mois le plus froid (5°C) est relativement faible (13,4°C), caractéristique d'un climat océanique.

En ce qui concerne les données pluviométriques, les données montrent que la pluviométrie dans le secteur étudié est importante avec plus de 1100mm de précipitations en moyenne annuelle à la station de Brécey.

On observe des mois d'automne et d'hiver très pluvieux avec environ 100 mm de pluie voir plus en Octobre, Novembre et Décembre à la station de Brécey. En été, la pluviométrie est de l'ordre de 70 mm en moyenne.

Il pleut en moyenne près de 158 jours par an soit presque un jour sur deux dans l'année. En relation avec les hauteurs de précipitations, les mois les plus pluvieux sont les mois



d'automne et d'hiver. Cependant, on peut noter que le nombre de jour de pluie des mois de printemps et d'été est relativement élevé (plus d'un jour sur trois en moyenne).

La rose des vents de la station météorologique la plus proche présente une direction dominante de secteur sud-ouest (entre 200° et 240°). On note par ailleurs deux directions secondaires : secteur nord-est (entre 60 et 80°) et secteur nord-ouest (300°).

Les vents faibles (entre 1,5 et 4,5 m/s) viennent de ces trois secteurs privilégiés. Les vents moyens viennent principalement du sud-ouest et dans une moindre mesure de l'ouest. Les vents forts viennent surtout du sud-ouest.

8) Contexte sonore

Les niveaux sonores mesurés à l'état initial pour les points n°3, 4, 5 et 6 sont relativement élevés en raison de la circulation automobile sur la route départementale D 911. D'après les données de la DDE de la Manche, le trafic sur la RD 911 est de 840 véhicules par jour (moyenne journalière annuelle), ce qui représente une moyenne de 35 véhicules par heure en considérant une répartition équitable entre le jour et la nuit. En réalité, le trafic diurne est plus élevé que le trafic nocturne, d'où un nombre de véhicule par heure supérieur à 35 le jour.

Les autres sources de bruit dans le secteur étudié sont peu importantes. Il s'agit des activités agricoles (tracteurs et machines agricoles) et d'éléments naturels comme le chant des oiseaux ou le vent.

Le bruit au niveau des points 3, 4, 5 et 6 se caractérise par des périodes calmes assez courtes et des « pics » sonores engendrés par les passages des véhicules sur la RD 911.

Au niveau des points 1 et 2, les niveaux sonores mesurés sont nettement plus faibles mais la circulation automobile sur la RD 911 mais aussi la RD 48 est légèrement perceptible en bruit de fond.

9) Risque lié à la foudre

Les installations sont efficacement protégées contre les risques liés aux effets de l'électricité statique, des courants de circulation et de la chute de la foudre. Elles respectent en particulier les dispositions de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1993 concernant la protection contre la foudre de certaines installations classées.



10) Trafic routier

Les camions accèdent au site des Champs Jouault par la route départementale D 911 sur laquelle le trafic moyen actuel est de 840 véhicules par jour en 2002 (source : Service des comptages routiers de la D.D.E. de la Manche).

Par ailleurs, sur un plan plus global, la création du Centre de Traitement des Champs Jouault permet de diminuer le trafic des camions de transport des déchets dans le sud-Manche. En effet, actuellement, compte-tenu de la sous capacité de la partie sud du département en matière de traitement des déchets ménagers et des DIB, une partie de ces produits est envoyée vers les départements voisins (Mayenne et Calvados). Le kilométrage parcouru par tonne de déchets est donc très important. La création de ce centre de traitement au cœur de la zone de production des déchets permet de diminuer ce kilométrage globalement.

Après le tri effectué au Centre de Traitement des Champs Jouault, la fraction valorisable est évacuée vers les centres de valorisations par camions gros porteurs. Les D.I.B. non valorisables sont envoyés vers les alvéoles de stockage du Centre.

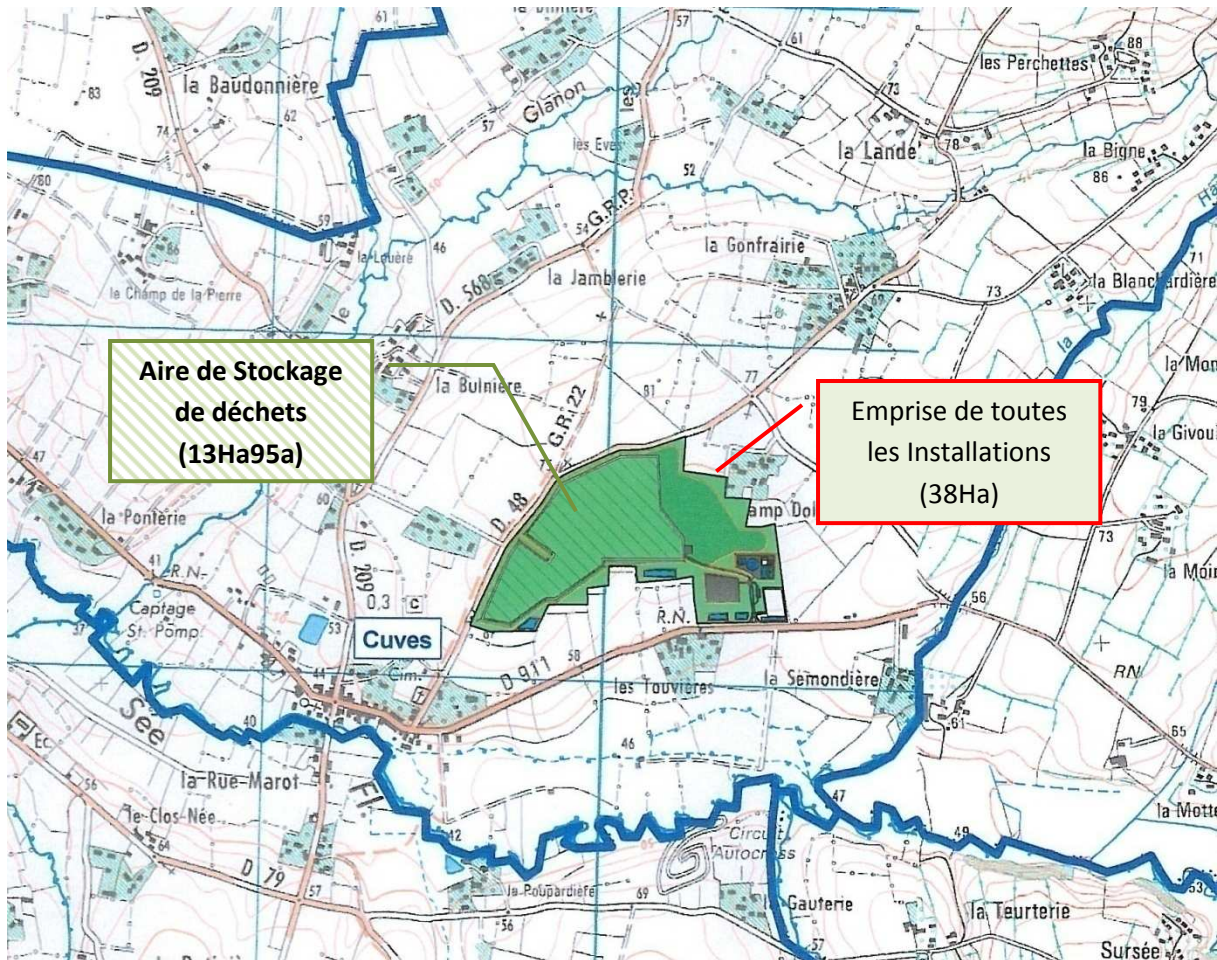
Présentation des installations

1) Situation géographique

Le site est situé sur la commune de Cuves à 1,5Km de son bourg. Cette commune fait partie de la Communauté de communes du canton de Brécey et se trouve à 5Km à l'Est de Brécey, à 5Km au Sud-Ouest de Saint Pois, à 9Km au Nord-Ouest de Juvigny-Le-Tertre et à 21Km au Nord-Est d'Avranches.

L'accès au Site se fait par la RD911 entre Cuves et le Mesnil-Gilbert. Selon la provenance des déchets, les routes empruntées pour accéder aux installations diffèrent. Le Secteur de l'Est et du Sud-Est du Département de la Manche (Sourdeval, Mortain,...) accède par la RD911 en provenance de Chérencé -Le Roussel. Le Secteur de l'Ouest et Nord-Ouest du Sud Manche (Granville, Avranches,...) utilise l'axe Avranches-Brécey et Bécey- Cuves. L'Est et le Nord-Est du Sud Manche (Villedieu-Les-Poêles, Vire,...) utilisent l'axe St Pois –Cuves (RD48).

Plan de situation géographique:



2) Situation cadastrale :

Les Installations de l'ISDUND se situent sur tout ou partie des parcelles portant les références suivantes de la commune de CUVES :

Section cadastrale	N° parcelle	Surface de la parcelle maîtrisée	Surface d'emprise du site sur la parcelle
ZE	5	09 ha 48 a 20 ca	08 ha 79 a 28 ca
ZE	6	15 ha 63 a 30 ca	15 ha 12 a 66 ca
ZE	9	03 ha 74 a 00 ca	03 ha 74 a 00 ca
ZE	23p	02 ha 84 a 60 ca	02 ha 45 a 19 ca

Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux – CUVES (50)
Rapport Annuel 2009 - 2010

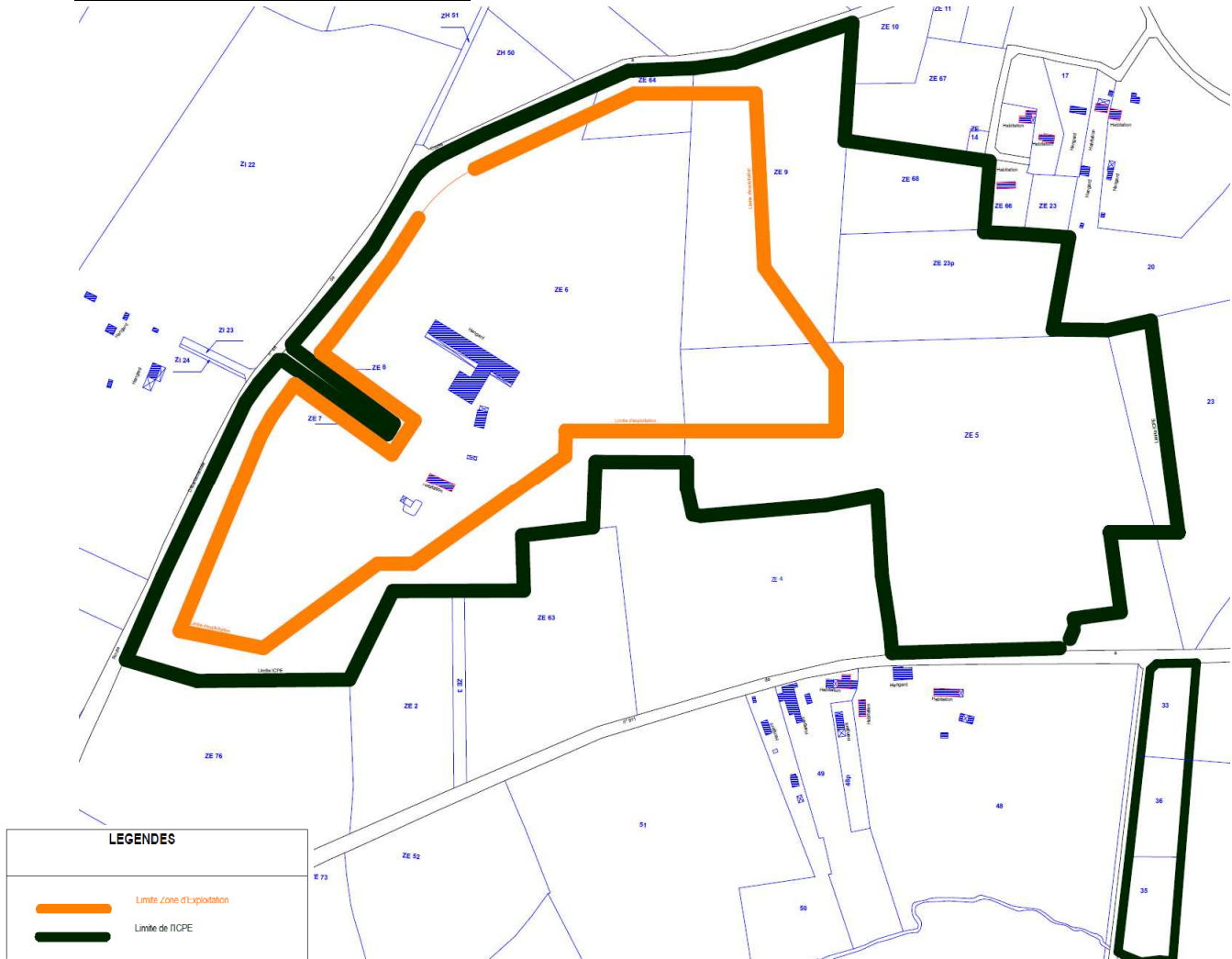


ZE	33p	00 ha 37 a 00 ca	00 ha 37 a 40 ca
ZE	35	00 ha 50 a 40 ca	00 ha 50 a 40 ca
ZE	36p	00 ha 38 a 20 ca	00 ha 38 a 20 ca
ZE	64	00 ha 54 a 00 ca	00 ha 54 a 00 ca
ZE	68	01 ha 00 a 32 ca	01 ha 00 a 32 ca
TOTAL		34 ha 50 a 02 ca	32 ha 91 a 45 ca

Les parcelles suivantes sont dédiées à la zone de stockage des déchets de l'ISDUND :

Section cadastrale	N° parcelle	Surface de la parcelle maîtrisée	Surface d'emprise de la zone de stockage sur la parcelle
ZE	5	09 ha 48 a 20 ca	01 ha 05 a 12 ca
ZE	6	15 ha 63 a 30 ca	10 ha 85 a 00 ca
ZE	9	03 ha 74 a 00 ca	01 ha 73 a 02 ca
ZE	64	00 ha 54 a 00 ca	00 ha 31 a 87 ca
TOTAL		29 ha 39 a 50 ca	13 ha 95 a 01 ca

Plan cadastral des Installations :



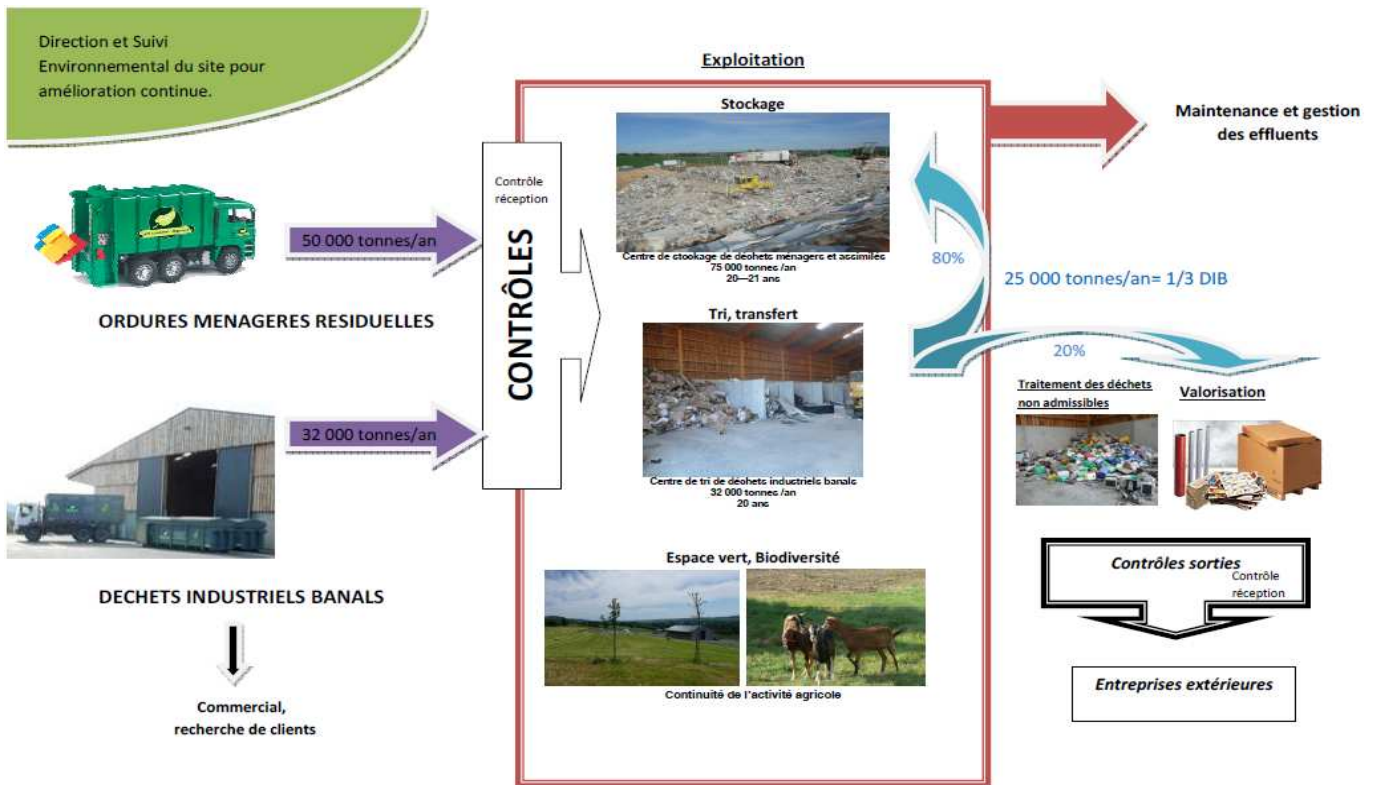
3) Descriptif de l'organisation et des Installations

Les Horaires d'ouverture des Installations de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux sont du Lundi au Vendredi de 7H00 à 19H00 et le Samedi de 8H00 à 13H00.

Les Horaires d'ouverture du Centre de Tri DIB sont du Lundi au Vendredi de 7H00 à 19H00, un espace y est réservé et autorisé au vidage de certains déchets issus des manifestations locales (ex : Festival des Papillons de Nuits stockage temporaire des déchets issus du nettoyage des routes).

Toutes les installations sont fermées aux apporteurs et producteurs de déchets en dehors de ces horaires et les dimanches et jours fériés.

Synoptique de l'ISDUND :



↳ **Consignes de sécurité et plan de circulation :**

Un livret des consignes de sécurité du site est fourni à chaque intervenant.
Un plan de circulation est à l'entrée du site et sera fourni aux transporteurs de déchets.

↳ **Déroulement du déchargement :**

Arrivée des camions : Chaque camion s'annonce à l'entrée du Site
Impossible d'accéder sans autorisation

La pesée : Chaque camion est pesé et contrôlé à son arrivée et à sa sortie.

Le déchargement : Les camions dont les déchets sont déjà triés déchargent sur le quai prévu à cet effet.

↳ **Contrôle des apports :**

Un formulaire d'acceptation des déchets est envoyé à chaque producteur de déchets.

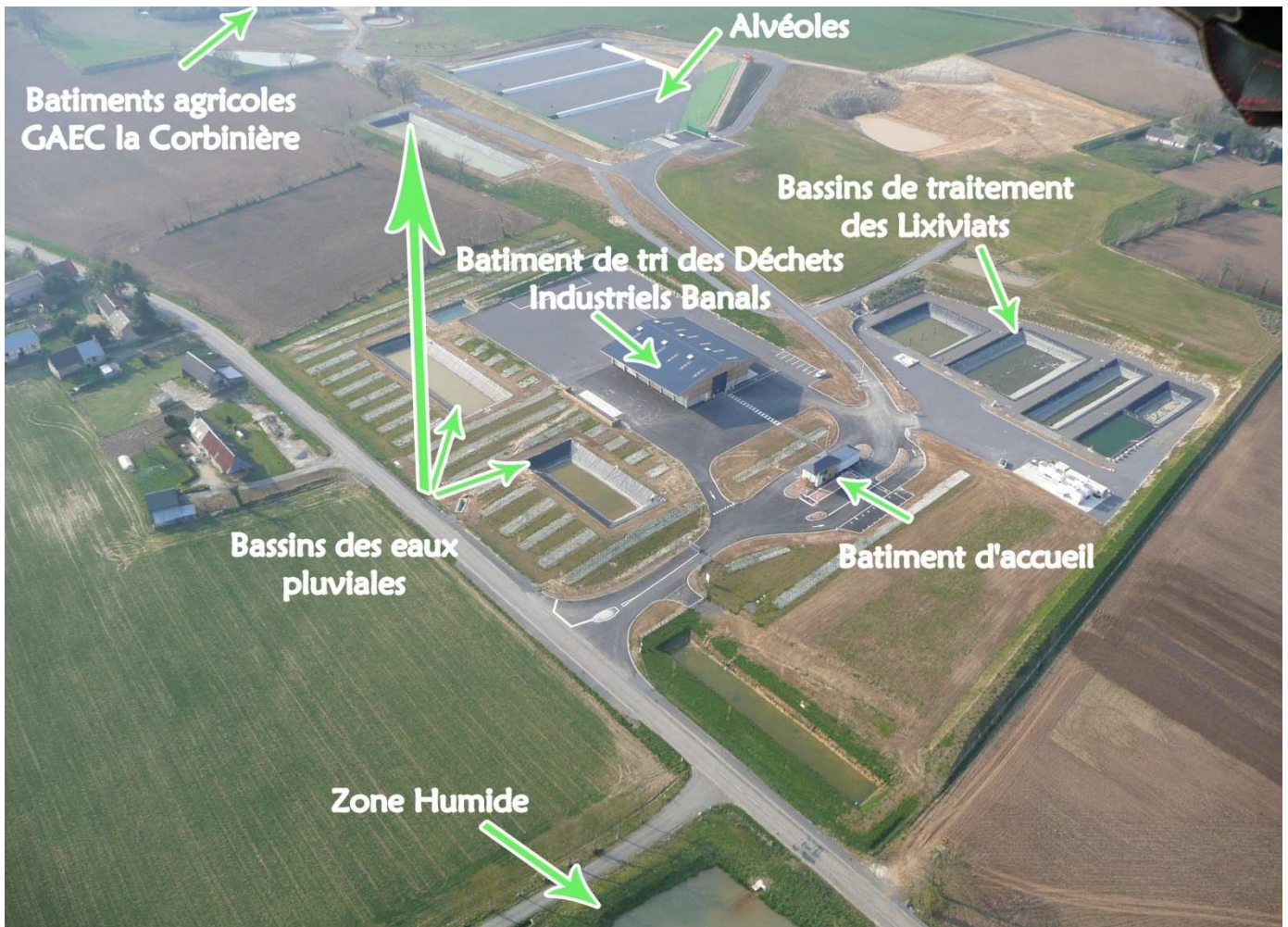
Un contrôle visuel est réalisé au moment de la pesée sur le pont bascule, des échantillons peuvent être récoltés dans la benne pour contrôler les apports.

Un portique de radioactivité est situé à l'entrée du pont bascule et une aire d'isolement camion est prévu en cas de non acceptation des déchets.

La pesée des camions est effectuée par le personnel de la SAS les Champs Jouault à l'arrivée et à la sortie du site sur le pont bascule avec une traçabilité complète.

Le cas échéant, des analyses peuvent être réalisées sur le site afin de vérifier la nature des déchets apportés par les clients (exemple: un contrôle supplémentaire a été réalisé sur le site pour valider l'acceptation des terres souillées provenant de la dépollution de l'usine Kodak-Polychrome).

Vue aérienne des installations au 31/03/2009 :



4) Les installations au 1er Mars 2010 :

- Un bâtiment d'accueil (113,73m²) pour le secrétariat, une salle pédagogique, des sanitaires attenants au pont bascule et une borne de détection de radioactivité.
- Un bâtiment de tri des D.I.B. (946,96m²) pour le tri des déchets non triés avec auvents de stockage des matériaux triés et bacs de collecte DDM et DIS.
- deux quais de déchargement avec protection anti-envols.
- 3 alvéoles de stockage (1 alvéole représente un volume d'environ 75 000 Tonnes de déchets) > capacité de traitement au 01/03/10 : 190 000 Tonnes
- Une aire de circulation enrobée avec parking d'accueil pour les visiteurs (possibilité d'accueillir Bus et VL).

- Une station de traitement des lixiviats (Nucléos).
- Un réseau de collecte des Biogaz pour récupérer de l'énergie pour la station de traitement des Lixiviats.
- Une aire de lavage est à disposition des collectivités et industriels, elle est équipée d'une citerne de récupération des eaux pluviales de toiture du bâtiment D.I.B. (surface de 1200m²).
- Un Pont Bascule de 18m de long avec borne de contrôle et impression des bons de pesés à l'arrivée et la sortie de chaque camion. Pont Bascule étalonné le 26/11/2009
- Une zone humide pour la dissipation des eaux pluviales de l'aménagement. (ces eaux proviennent du ruissellement et ne sont en aucun cas au contact des déchets).
- Une zone paysagère pour l'intégration du site dans la vallée de la Sée.
- Un Bungalow atelier auprès des alvéoles pour la maintenance du matériel
- Un deuxième Bungalow atelier auprès du bâtiment de tri

5) Les moyens matériels:

Tout le Matériel SAS Les Champs Jouault et LTP est entretenu par l'atelier de la société LMC à Brécey (actionnaire de la SAS Les Champs Jouault), les contrôles périodiques effectués par l'APAVE

- La SAS Les Champs Jouault dispose d'un Camion Ampiroll avec remorque Ampiroll (motorisation Turbo compressé, Carburant Gasoil)
- Location supplémentaire de Camion Ampiroll auprès des partenaires de la SAS Les Champs Jouault : LTP Loisel, Ets Théaud, Valor Services et les Ets PRADAT
- La SAS Les Champs Jouault dispose de 56 caissons ampiroll neufs (10m³, 20m³, 30m³, Ouverts ou fermés et des caissons aux normes ATEX pour les Sciures).
- La SAS Les Champs Jouault dispose de 3 Semi-remorque à Fond Mouvant 90m³
- Matériel de compactage des déchets : 2 Compacteurs Bomag BC 771RB (36,5T), en cas d'indisponibilité un Compacteur BOMAG BC 771RB (36,5T) est loué à la société LOXAM.
- Pelle à pneus avec grappin (local D.I.B.).
- Chargeuse manuscopie (local D.I.B.).
- Une presse à balles Mac 105 (local D.I.B.) afin d'optimiser la valorisation des déchets recyclables.
- Un chargeur à chenille pour l'exploitation des alvéoles.
- Une pelle à chenille pour améliorer l'exploitation des alvéoles de stockage (matériel loué à la société LTP).
- Un DUMPER pour le transport de terre (matériel loué à la société LTP).
- Un tracteur tondeuse adapté aux terrains en pentes afin d'entretenir tout l'ensemble du site ainsi que les digues des alvéoles.
- Equipements de traitement, de mesures et de contrôle des paramètres des différents rejets (déshuileur à l'entrée des bassins d'eau pluviale, débitmètres, station de traitement des lixiviats).
- Matériels informatiques et caméras de contrôle et vidéosurveillance du site.
- Equipement de protection individuel pour chaque employé – Gants de sécurité, bottes de sécurité, parka et pantalon de sécurité.



- Equipements pyrotechniques d'effarouchement des volatiles nuisibles.
- Un Karcher branché sur une citerne de récupération des eaux pluviales à disposition sur une aire de lavage des véhicules

**Tous les engins d'exploitation fonctionnent au Fuel.
Les Engins routier fonctionnent au Gasoil.**

6) Moyens humains et qualification du personnel :

La SAS Les Champs Jouault dispose de 9 personnels d'exploitation, la majeure partie du personnel est employé en CDI et suit les formations nécessaires à l'accomplissement du service.

Fonctions des employés :

- 1 Directeur du Site (responsable des relations commerciales, du suivi des marchés et de la communication externe du centre).
 - 1 responsable d'exploitation polyvalent.
 - 1 responsable QSE (Qualité Sécurité Environnement) en Stage lors de sa formation de licence professionnelle Déchets de l'Ecole des Métiers de l'Environnement située à Bruz (35)
 - 1 conducteur d'engins pour le compactage des déchets et transferts (*employé COTOREP ayant 6 ans d'expériences dans le compactage des déchets*).
 - 2 conducteurs d'engins et chauffeurs poids lourd chargés des transferts de caissons Ampiroll (*avec agréments FIMO, CACES et Ponts Roulants*).
 - 1 agent d'entretien et protection du site et suivi de la faune responsable de l'effarouchement des oiseaux (*employé COTOREP provenant de l'association de réinsertion Passerelle au Petit Celand*) et épaulé par un fauconnier.
 - 1 responsable de la relation avec le voisinage, du gardiennage du site et du Tri des DIB.
 - 1 poste administratif pour l'accueil, les pesées, le suivi des commandes et des marchés (bons de pesée, bons de suivi des déchets et bilans mensuels d'exploitation).
 - 1 agent d'exploitation pour le tri des DIB et le Compactage des déchets (personnel issu du programme de réinsertion et de formation mis en place par Pôle Emploi – AFPR).
- + Appuis administratifs de la société LTP (Loisel Travaux Publics – Brécey 50 – 49 pers) pour les Ressources Humaines.
- + Appuis techniques de maintenance du matériel par l'atelier de la société LMC (Loisel Maintenance et Carrières – Brécey 50 – 25 pers)
- + Appuis techniques effectués par Luc BRISARD (ingénieur des Ets THEAUD diplômé d'un DESS en Rudologie).
- + Appuis logistiques effectués par les Ets THEAUD (Transport de déchets – St Méen le Grand 35)

Rapport d'activité

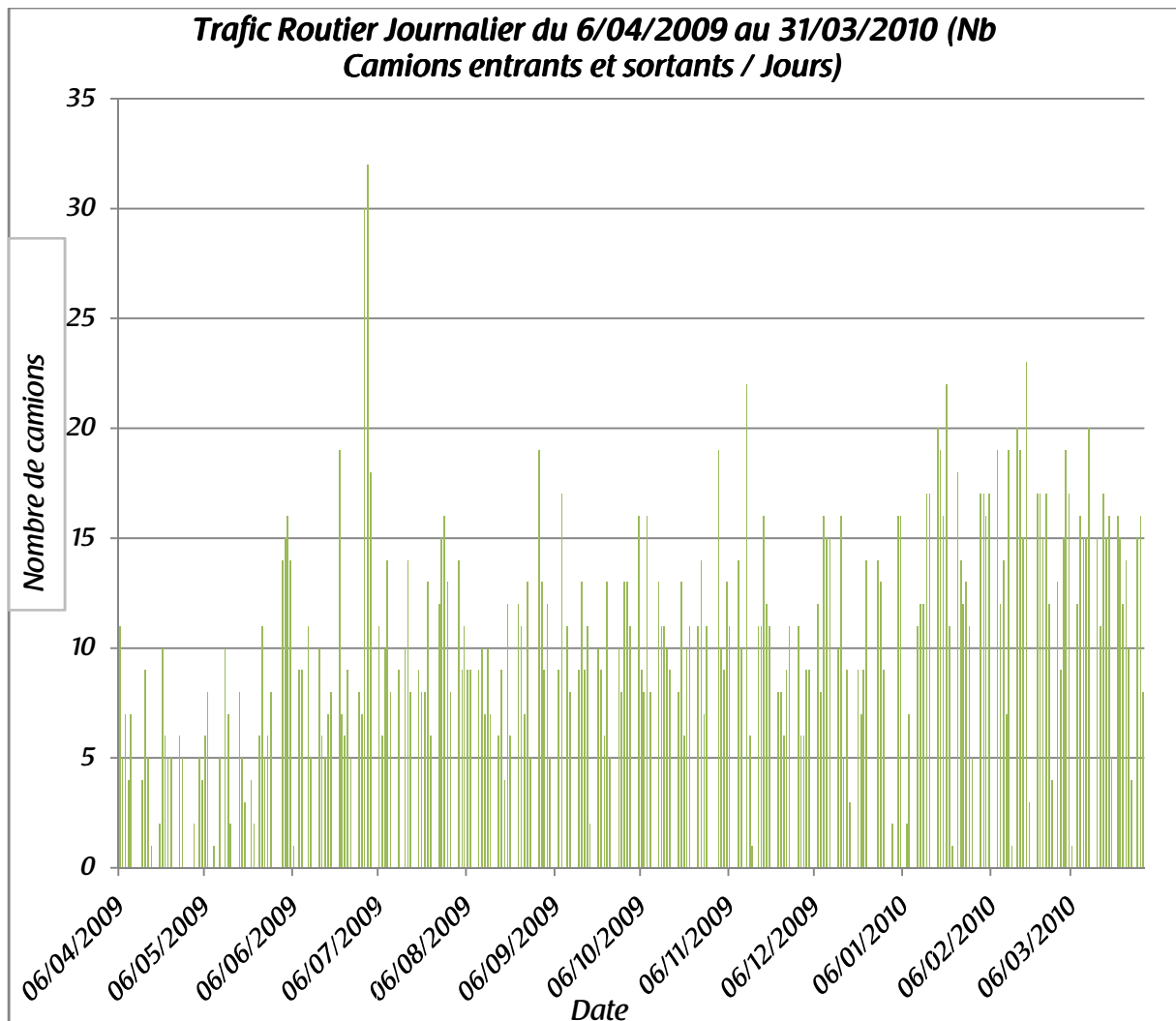
1) Activités globales du site :

(a) Horaires d'ouverture :

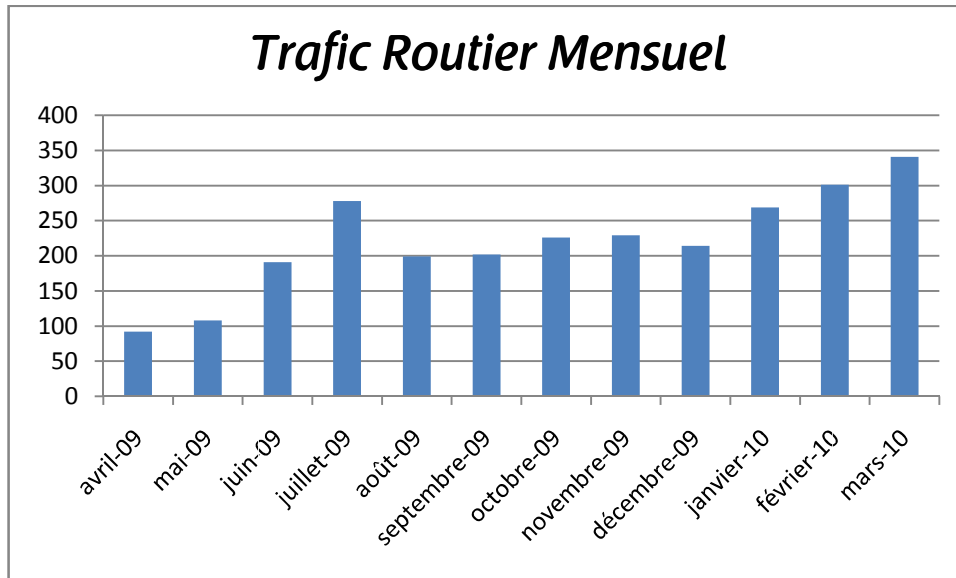
Les horaires d'ouverture des installations sont du Lundi au Vendredi de 7h à 19h et le Samedi de 8h à 13h pour le centre de stockage de déchet et du Lundi au Vendredi de 7h à 19h pour le centre de tri.

(b) Trafic routier

Le trafic lié à l'exploitation des installations est déterminé par les enregistrements informatiques effectués aux ponts bascules. Pour la période Avril 2009/ Mars 2010, le nombre total d'entrées/sorties sur site est de 2650. Le tonnage moyen transporté par camion est de 13 tonnes. Le trafic routier, toutes activités confondues, n'a pas dépassé 32 camions par jour.



Le pic d'entrée et de sortie de camions a eu lieu en Juillet 2009 avec une journée à 32 camions dont les deux tiers constitué de Semi de travaux publics. Ce pic est justifié par le traitement d'une partie des terres souillées du chantier de dépollution de l'usine Kodac Polychrome à Avranches dans le respect de la réglementation en vigueur concernant le traitement des déchets non dangereux (Chantier réalisé par Séché Eco-industrie).



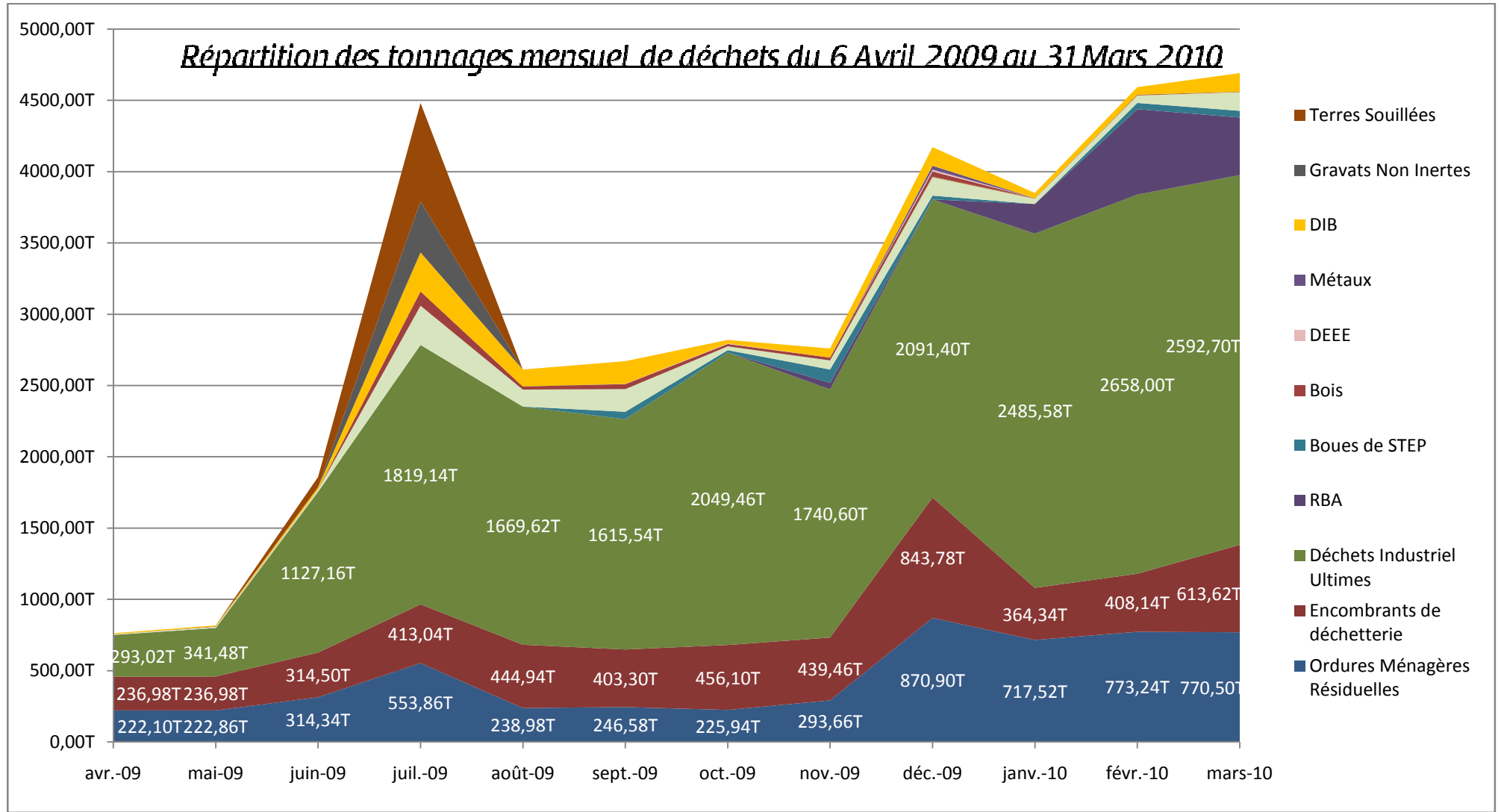
Malgré une multitude de camions sur quelques jours en Juillet 2009, c'est en Mars 2010 qu'il est constaté l'affluence maximum de camions avec presque 350 camions constaté dans le mois (moyenne de 13 camions/jour). Cette augmentation du nombre de camions s'explique par la montée progressive du tonnage reçu sur le site.

2) Activité des Installations de stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux :

(a) Répartition des tonnages du 6 Avril 2009 au 31 Mars 2010

Le tableau ci-dessous va vous présenter les différentes catégories de déchets traités sur l'ISDUND de Cuves. Vous pouvez aussi voir quelle est la répartition du tonnage par type de déchets.

Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux – CUVES (50)
Rapport Annuel 2009 - 2010





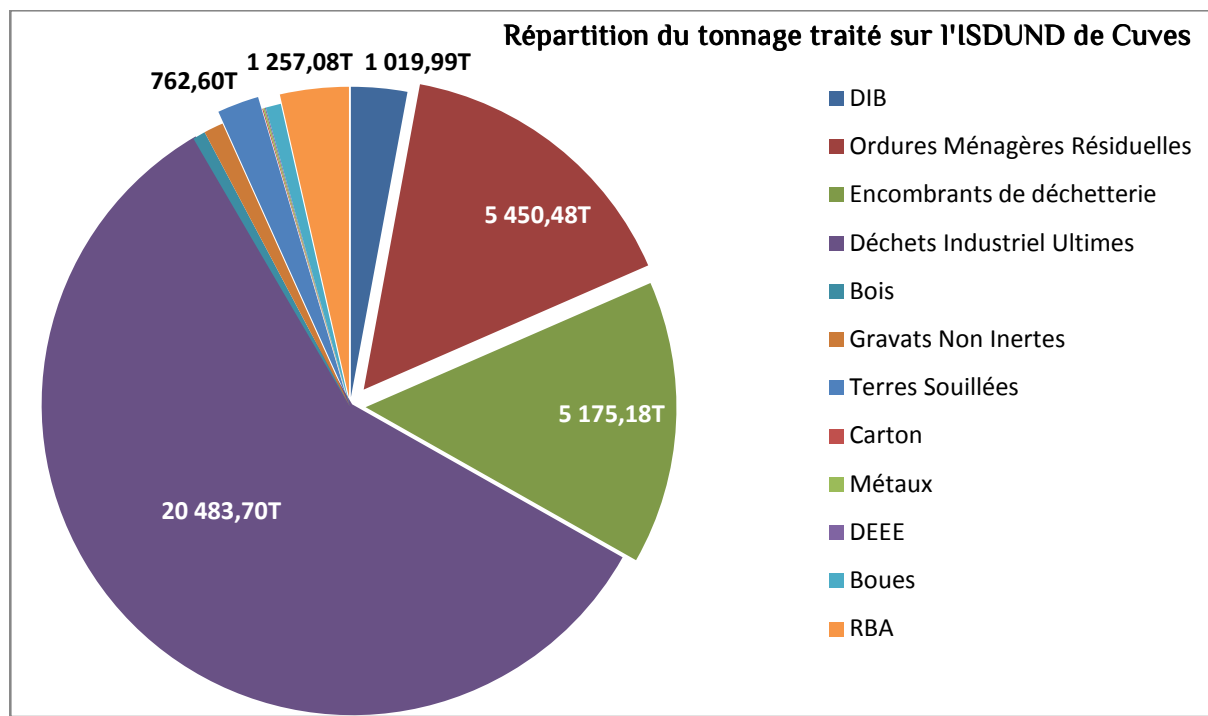
Au total, du 6 Avril 2009 au 31 Mars 2010, l'ISDUND « Les Champs Jouault » a traité 35 159,41 tonnes de déchets. Sur ces 35 159,41 tonnes de déchets, **255, 85 tonnes ont été valorisé** dans le bâtiment de tri. Au total, **34 903,56 tonnes de déchets ont été traité dans l'alvéole n°1.**

Voici dans le tableau ci-dessous le détail des tonnages des déchets entrants sur l'ISDUND de Cuves entre le 6 Avril 2009 et le 31 Mars 2010.

Déchets entrants sur l'ISDUND de Cuves du 6 Avril 2009 au 31 Mars 2010		% autorisation réglementaire
DIB	1 019,99T	1,36%
Ordures Ménagères Résiduelles	5 450,48T	7,27%
Encombrants de déchetterie	5 175,18T	6,90%
Déchets Industriel Ultimes	20 483,70T	27,33%
Bois	232,62T	0,31%
Gravats Non Inertes	357,68T	0,48%
Terre Souillée	762,60T	1,02%
Carton	18,48T	0,02%
Métaux	28,34T	0,04%
DEEE	19,02T	0,03%
Boues	278,88T	0,37%
RBA	1 257,08T	1,68%
Total déchets rentrés sur site de Cuves	35 084,05T	46,79%
Déchets Valorisés	255,85T	0,73%
TOTAL déchets traités en stockage Alvéole n°1	34 828,20T	46,07%

Du 06/04/2009 au 31/03/2010, il a été enfoui sur l'ISDUND de Cuves **46,07%** du tonnage de déchet autorisé par arrêté préfectoral soit un total de **34 828,20 Tonnes.**

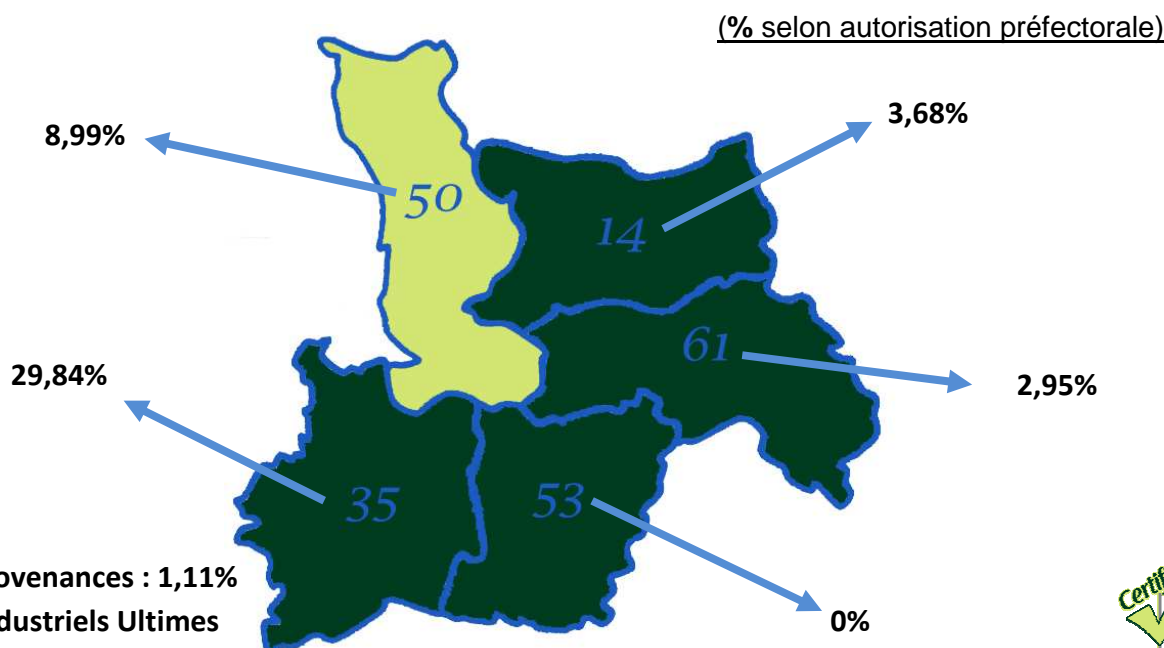
Dans cette première année d'exploitation, l'essentiel du tonnage de déchet traité sur l'ISDUND de Cuves est constitué de déchets industriels ultimes, d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants de déchetterie.



Selon l'article 18.1 de l'arrêté préfectoral :

« Les déchets admissibles sur l'installation de stockage de déchets non dangereux et de tri de déchets banals des entreprises doivent provenir principalement des communes du département de la Manche, ainsi que des départements limitrophes, conformément aux dispositions définies par le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. »

Le schéma ci-dessous indique la provenance des déchets :





Ce schéma démontre que les provenances des déchets admis sur l'ISDUND de Cuves sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 30 Octobre 2007. Effectivement les déchets admis sur les Installations de Cuves proviennent principalement *des communes du département de la Manche, ainsi que des départements limitrophes. Sur ce schéma les autres provenances sont constituées d'apports de Déchets Industriels Ultimes Non Dangereux issus des départements des Côtes-d'Armor et de l'Eure, ces apports pèsent 1,1% de l'autorisation.*

3) Activité du Centre de tri

Une partie des apports, constituée de déchets provenant de déchèteries et d'industriels peuvent être valorisés. Les Encombrants, selon leur composition, sont constitué de matériaux valorisables et recyclables. La majeure partie des déchets valorisables résultent tout de même des Déchets Industriels.

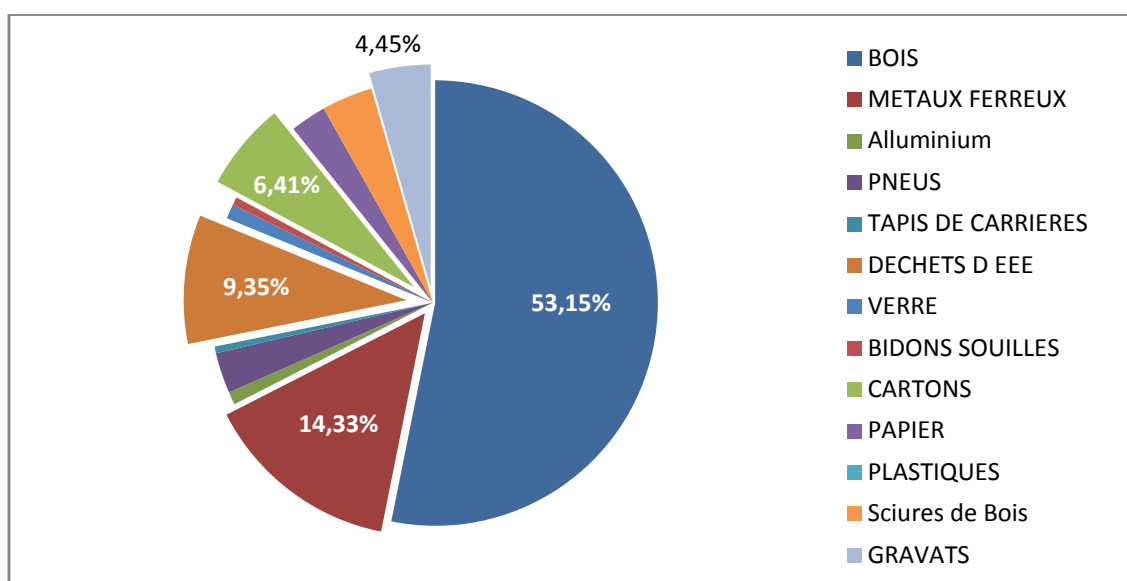
Le tableau ci-dessous montre les différentes matières qui ont été valorisées sur le centre de tri DIB du 06/04/2009 au 31/03/2010

Déchets valorisés du centre de Tri DIB du 6/04/2009 au 31/03/2010 (1300 Tonnes de déchets Triées)				
Type	Volume Valorisé	Unité	Volume en Stock	Unité
BOIS	122,16	T	10	T
METAUX FERREUX	32,94	T	2	T
ALLUMINIUM	2,12	T	0	T
PNEUS	6,80	T	0	T
TAPIS DE CARRIERES	1,10	T	0	T
DECHETS D'EEE	21,48	T	1	T
VERRE	2,44	T	0	T
BIDONS SOUILLES	1,34	T	0	T
CARTONS	14,74	T	10	T
PAPIER	6,00	T	1	T
PLASTIQUES	0,00	T	2	T
SCIURES DE BOIS	8,50	T		T
GRAVATS	10,23	T		T
TOTAL	229,85	T	26	T

Au cours de cette première année d'exploitation, sur **1 300 tonnes** de déchets passant dans le centre de tri, **229,85 tonnes** ont été valorisées et **26 tonnes** de matières valorisables sont stockées en attendant d'être valorisées. **19,7% des déchets triés ont ainsi été valorisés.**



Répartition du tonnage de déchets valorisés :



La majeure partie des déchets qui ont été valorisés sont constitués de bois. Une partie de ce bois est répartie pour être broyée et valorisée en Biomasse (combustible pour chaudières à bois), l'autre partie a été retravaillée pour être valorisée en matières première pour la fabrication de panneaux de contreplaqué. Les autres déchets qui ont été le plus valorisés sont les métaux, les DEEE, les cartons et les gravats.

Afin de réduire au maximum les transports, la majeure partie des matières valorisables repart pour être recyclée via les partenaires (ayant les agréments nécessaires) apporteurs de déchets. Ainsi l'optimisant les transports contribue à l'amélioration du Bilan carbone du traitement des déchets sur les Installations de Cuves. Cependant certains déchets sont valorisés par d'autres filières. C'est le cas pour la valorisation du Bois qui est effectuée en direct par la Société Biocombustible, les DEEE sont également dépollués en direct par MAINE ATELIERS (centre d'aide par le travail implanté de 95 Salariés à GORRON et agrémenté pour le démantèlement de DEEE).

Stock de déchets restant à valoriser à la fin du mois de Mars 2010 :

Etat du stock de déchets à valorisés à fin mars 2010				
Type	Volume	Unité	Estimation du Tonnage	Unité
BOIS CLASSE A	50	m3	6	T
BOIS CLASSE B	30	m3	4	T
CARTONS	220	m3	10	T
METAUX	15	m3	2	T
PAPIER	5	m3	1	T
PLASTIQUES	60	m3	2	T
DECHETS D'EEE	5	m3	1	T
TOTAL	683	m3	26	T

Le stock de déchets restant à traiter à fin Mars 2010 représenté 683 m³ soit 26 Tonnes. Le carton représente près de la moitié de ce Stock avec 10 tonnes soit un volume de 220 m³.



4) Incidents d'exploitation

Quelques non-conformités ont été observées durant cette première année d'exploitation (du 6 Avril 2009 au 31 Mars 2010). Voici la liste de ces incidents par ordre chronologique :

↳ Présence de déchets non-conformes

02/11/2009 : présence de 3 petites bonbonnes de gaz provenance de la déchetterie de Brécey. Ces bonbonnes ont été repérées, elles ont été mises à l'écart puis reprises par le producteur d'origine afin d'être retraitées par leur filière de traitement appropriée.

30/11/2009 : présence de 2 bidons de produits non identifiés provenant d'un camion GELIN (35). Ces bidons ont été repérés, ils ont été mis à l'écart puis repris par le producteur d'origine afin d'être retraités par leur filière de traitement appropriée.

10/12/2009 : présence de 10 bidons d'huile provenant de la déchetterie de Brécey. Ces bidons ont été repérés, ils ont été mis à l'écart puis repris par le producteur d'origine afin d'être retraités par leur filière de traitement appropriée.

↳ Panne d'électricité

10/11/2009 : Une coupure d'électricité a eu lieu dans la journée ce qui a empêché toute utilisation du système informatique ainsi que du pont bascule. Cette coupure était due aux travaux sur réseaux effectués par ERDF. La pesée des camions étant impossible, ces derniers ont été redirigés à 10km pour être pesés à la Carrière de la Horique (Ets LTP SA) située sur la commune du Grand Celland. Cette non-conformité a été réglée rapidement, l'inspecteur des installations classées fut contacté dès le début par téléphone pour avoir un accord de principe concernant le traitement de cette non-conformité. Au final 2 camions (une Semi à Fond Mouvant et 1 Camion Ampiroll avec remorque) ont été pesés sur la carrière, ils ont déchargé leurs déchets sur l'ISDUND de Cuves puis ont effectué leurs pesées à vide à la carrière. Une fois le courant rétabli les apports de déchets ont été enregistrés en informatique à l'aide des bons de pesées du pont bascule de la carrière de la Horique.

↳ Départ de feu

30/12/2009 : Un départ de feu a eu lieu sur l'alvéole 1 vers 22h30 avec des flammes allant de 10 à 20 cm sur une surface d'environ 15m². Ce départ de feu s'est déclenché face au quai de déchargement qui se situe (à l'époque de l'incident) dans le milieu de l'Alvéole n°1 à plus de 7m du massif drainant (hauteur de déchets) et plus de 20m des digues (éloignement du quai de déchargement par rapport aux digues périphériques). Le feu a été éteint rapidement à l'aide d'extincteurs et d'apports de 60m³ de limons (stock terre incendie à proximité). L'inspecteur des installations classées a été informé de l'écart et des actions réalisées dès le lendemain. Ce départ de feu fut maîtrisé comme il se doit de l'être (l'étouffement reste la technique la plus appropriée en cas de départ de feu dans un massif de déchets). Il n'a provoqué aucun dégât matériel et n'a pas occasionné de risques de dégradation des structures d'étanchéité des alvéoles. Il n'y a pas eu de pollution particulière des sols.

Suivi des impacts environnementaux

1) Mise en place de la certification ISO 14001 :

(a) Qu'est ce que la Norme Iso 14001 :

La norme ISO 14001 est une norme internationale qui constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'organisme afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier les impératifs de fonctionnement de l'organisme et de respect de l'environnement.

La mise en place d'un système de management environnemental selon le référentiel de la norme ISO 14 001 repose sur une démarche volontaire qui doit permettre :

- ↳ de mieux connaître les impacts environnementaux générés par les activités de l'organisme
- ↳ de garantir le respect de la réglementation et d'être à même d'anticiper sur les évolutions à venir de celle-ci
- ↳ d'être en mesure d'améliorer les pratiques dans une logique de progrès continu dans le sens d'une réduction des impacts environnementaux

Le système de management environnemental inscrit directement l'entreprise dans une logique de développement durable. An final, la certification ISO 14 001 est obtenue à l'issue d'un audit effectué par un organisme agréé indépendant.

(b) Application de la Norme ISO 14001 sur l'ISDUND de Cuves :

La démarche de certification de l'ISDUND de Cuves a débuté le 3 Octobre 2008 par un Audit à blanc effectué par le Bureau d'étude AXE Environnement (Bruz - 35) avec la collaboration du responsable Qualité Sécurité Environnement de la Société Théaud (St Méen Le Grand – 35).

La veille réglementaire sollicitée par la Norme ISO 14001 est réalisée par le Bureau d'étude AXE Environnement (Bruz - 35).

Dans l'équipe d'exploitation de l'ISDUND de Cuves, une personne est dédiée au suivi de la norme ISO 14001 et à la réalisation des outils de management environnemental. Actuellement en Stage au sein de la société, il finalise une licence pro section Déchets de l'Ecole des Métiers de l'Environnement située à Bruz (35). Au terme de ses études, il rejoindra l'équipe de la SAS Les Champs Jouault en temps que responsable Qualité Sécurité et Environnement.

A l'issue de l'analyse Environnementale, un programme de management environnemental a été développé suivant 6 objectifs principaux (CF Annexe 6) :

- ↳ *Conserver un site propre et entretenu*
- ↳ *Maîtriser les rejets d'effluents*
- ↳ *Limiter les nuisances*

- ↪ **Organiser et optimiser l'exploitation d'ISDUND**
- ↪ **Etre transparent sur les activités et assurer des actions pédagogiques**
- ↪ **Préserver l'existant (Faune / Flore)**

A l'issu de ce travail, un Audit de Certification ISO 14001 a été réalisé le 8/12/2009 avec l'organisme AFNOR Certification (groupe AFAQ). Suite à cet Audit, L'ISDUND de Cuves s'est vu attribué le 18/12/2009 un certificat de conformité aux exigences de la norme ISO 14001.

L'obtention de ce certificat est un gage de la qualité Environnementale de l'exploitation de l'ISDUND. C'est pour cette raison qu'il a été mis en place tous les moyens nécessaires pour l'obtention de ce certificat lors de la première année d'exploitation des installations.

2) Bilan Météorologique

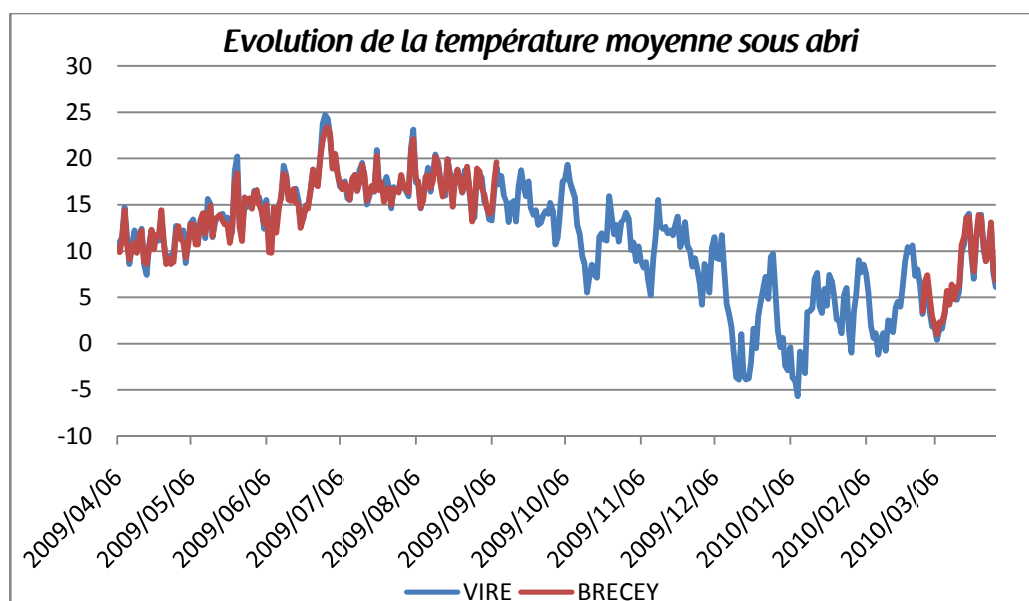
Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«L'exploitant tient à jour un registre sur lequel il reporte les éléments nécessaires au calcul du bilan hydrique de l'installation.

Les données météorologiques nécessaires, à défaut d'instrumentation sur le site, doivent être recherchées auprès de la station météorologique la plus proche du site et reportées sur le registre. »

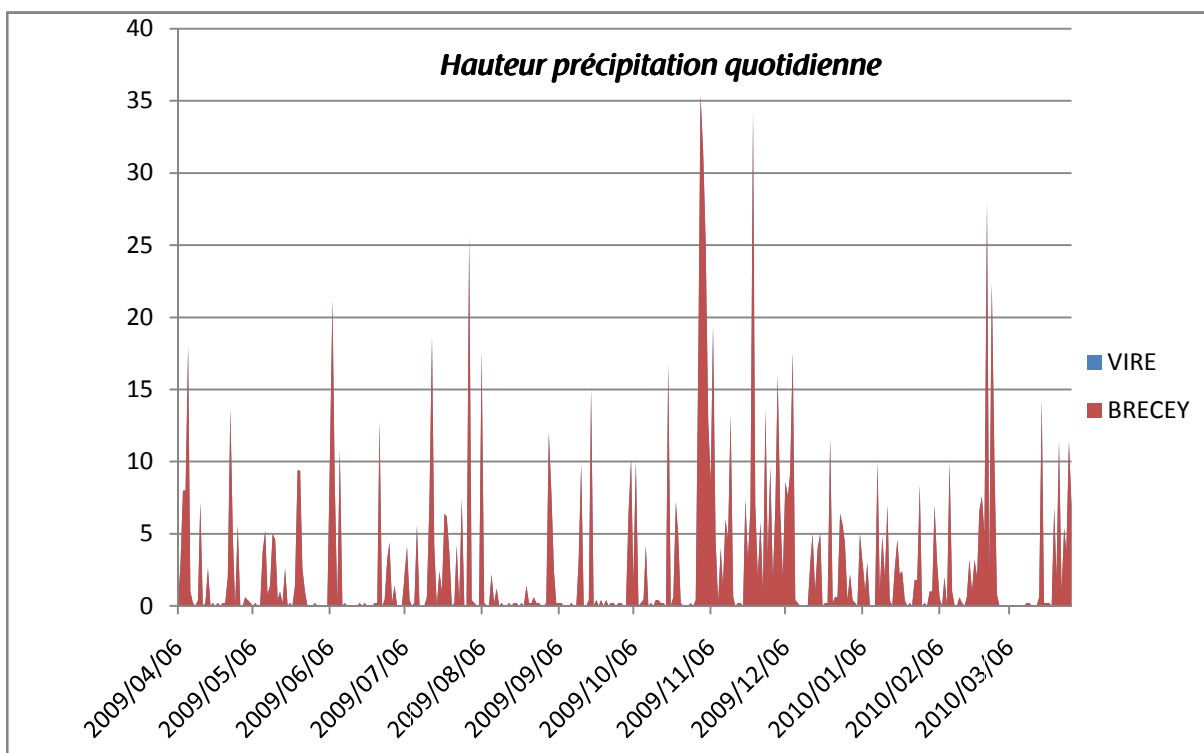
Pour permettre de calculer le Bilan Hydrique de l'ISDUND de Cuves, les données météorologiques ont été récupéré auprès des stations Météo-France situées sur les communes de Brécey (5Km à l'Ouest de Cuves) à et de Vire (24Km au Nord-Est de Cuves).

Ci-dessous, l'évolution de la température moyenne sous abri d'Avril 2009 à Mars 2010 sur les stations météo les plus proches de Cuves : Brécey et Vire. La température moyenne oscille de 25 degrés en Juillet à -6 degrés en Janvier. La température moyenne annuelle constatée à Vire est de 11°C.

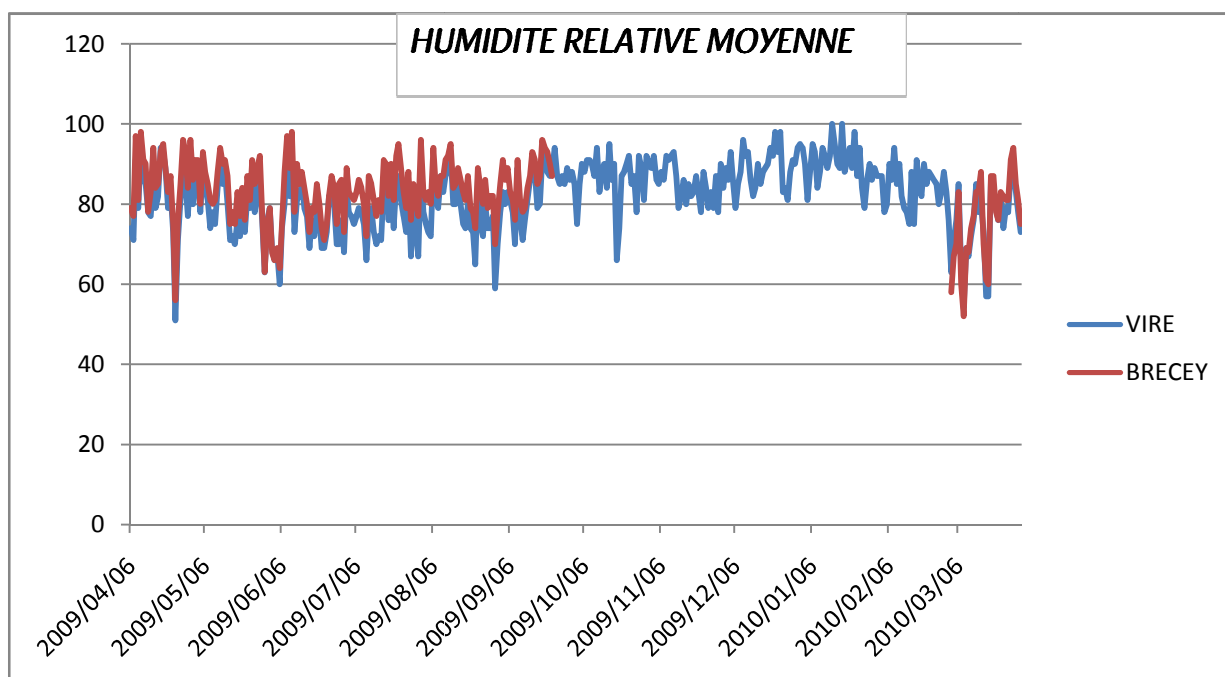




Le second graphique présente la hauteur des précipitations ressenties sur Vire et Brécéy du 6 Avril 2009 au 31 Mars 2010. On constate des pic de pluviométrie sur les mois de Novembre (jusqu'à 35mm par jour) et Mars (environ 25mm par jour). L'ISDUND de Cuves est soumis à des précipitations sur tout l'ensemble de l'année.



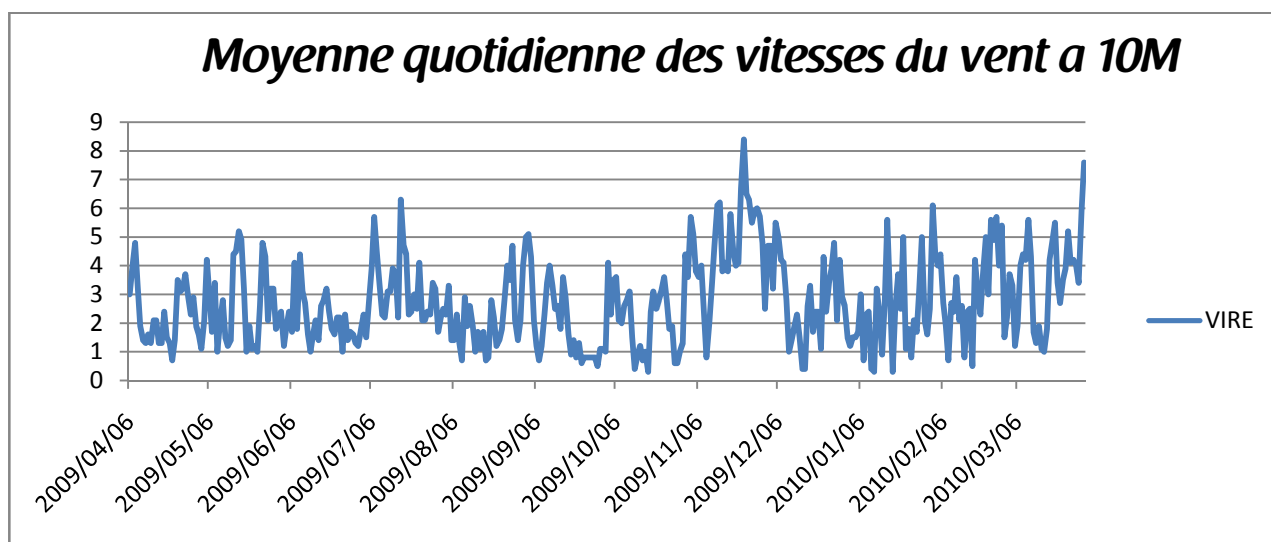
Le troisième graphique retranscrit l'évolution annuelle de l'humidité relative moyenne relevée sur Vire et Brécéy. Il est constaté que les mois de Mai, Septembre et Mars sont les mois les plus secs de l'année avec valeurs à moins de 60% d'humidité dans l'air.





Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la vitesse moyenne des vitesses du vent à 10M d'Avril 2009 à Mars 2010. Des pics de force du vent apparaissent en Aout, Décembre et Mars.

La majeure partie de ces vents se trouve être des vents peu contraignants en terme d'exploitation, ce sont des vents d'Ouest, de Sud-Ouest et de Sud avec pour chacun de ces vents plus de 70 jours (+ de 20%) de présence entre le 6/04/2009 et le 31/03/2010. Les vents les moins fréquents lors de cette période et les plus contraignants sont les vents d'Est et de Sud-Est avec moins de 20 jours (- de 5%) de présence. En effet, en ce qui concerne l'exploitation de la première alvéole, les vents les plus contraignants pour les risques d'envois de déchets se trouvent être les vents d'Est et de Sud-Est. Avec ces vents, les membres du personnel de la SAS Les Champs Jouault se doit d'être plus vigilants sur la propreté des installations de Cuves et de ses alentours.



Provenance des vents sur la période du 06/04/2009 au 31/03/2010 :

Provenance des Vents	Nombre de jours de présence	% sur l'année
Nord	25	6,94%
Nord Est	45	12,50%
Est	13	3,61%
Sud Est	17	4,72%
Sud	79	21,94%
Sud Ouest	76	21,11%
Ouest	79	21,94%
Nord Ouest	26	7,22%
TOTAL	360	100%



3) Suivi de la production et des analyses de Lixiviats

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

« Il est procédé, semestriellement, à un prélèvement et à une analyse de la qualité des lixiviats bruts sur les paramètres suivants :

- | | |
|---|--|
| - Résistivité | - Hydrocarbures totaux |
| - Matières en suspension totale (MEST) | - Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX) |
| - Carbone organique total (COT) | - Substances toxiques bioaccumulables ou nocives pour l'environnement dont les listes figurent dans le guide technique relatif aux décharges et centres de stockage de déchets ménagers et assimilés |
| - Demande chimique en oxygène (DCO) | - Les métaux totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments |
| - Demande biochimique en oxygène (DBO5) | suivants : Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al. » |
| - Azote global | |
| - Ammoniaque | |
| - Phosphore total | |
| - Phénols | |
| - Métaux totaux dont : Cr, Cd, Pb, Hg, | |
| - As | |
| - Fluor et composés (en F) | |
| - CN libres | |

Résultats :

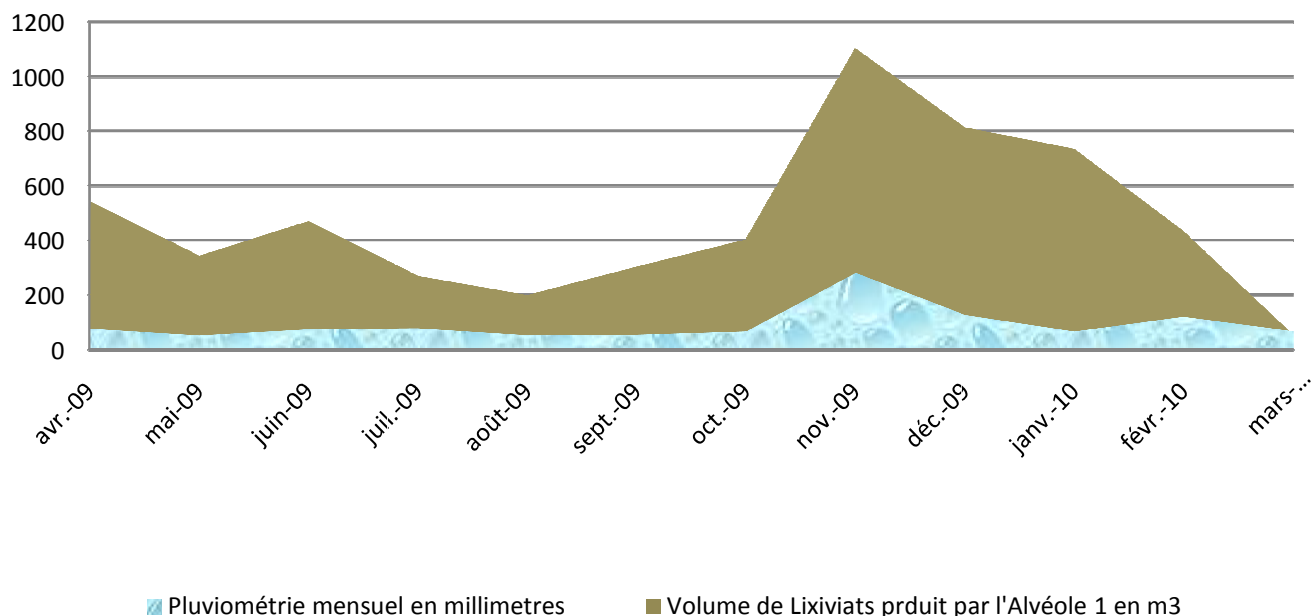
Ces analyses ont été réalisées par le Laboratoire Départemental de la Manche, les résultats ne sont pas représentatifs d'un Lixiviat habituel et des caractéristiques propres au Lixiviat brut du fait du démarrage du site, de la dilution avec les eaux de pluies sur l'alvéole en cours d'exploitation et la lente montée en charge des tonnages de déchets traités (Cf Annexe 7).

Le débit de Lixiviat arrivant dans le dispositif de traitement des lixiviats est mesuré en continu.

En conséquence du 6/04/2009 au 31/03/2010, il fût collecté **5 656m³** de lixiviat provenant du réseau de drainage des alvéoles de stockage de déchets ultimes non dangereux. Ci-après le graphique de l'évolution de la production de lixiviat comparativement à la pluviométrie (valeur de la station Météo France de Brécey).



Suivi de la production de LIXIVIATS - BILAN 2009/2010 en m3 / mois



4) Suivi du traitement des Lixiviats

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«L'installation de traitement possède les caractéristiques suivantes :

- puissance thermique maximale 250 kW
- température de l'eau 80°C
- débit maximum des ventilateurs 180 000 m³/h.

Nonobstant les éventuelles dispositions spécifiques stipulées par ailleurs, les rejets de l'installation dans l'atmosphère sont contrôlés selon la périodicité fixée ci-dessous :

Installation	Paramètres	Fréquence de mesure	
		Phase d'exploitation	Période de suivi
évapo-concentration	Mercaptans, NH ₃ , cd, Cu, Fe, Hg, Ni, Pb, Zn, COV Totaux	Annuel	Annuel

Les contrôles doivent être réalisés durant les périodes de fonctionnement normal de l'installation. Au moins une fois par an, les mesures sont effectuées par un organisme choisi en accord avec l'inspection des installations classées.

Si l'évaluation des données indique que l'on obtient les mêmes résultats avec des intervalles plus longs, la fréquence de mesure pourra être adaptée.

Les résidus secs, issus de l'installation d'évapoconcentration, sont récupérés et conditionnés en big-bags.

Les résidus secs produits font l'objet annuellement, sur un échantillon représentatif, d'une caractérisation selon les dispositions de l'article 18-3.



L'exploitant doit tenir à jour un registre sur lequel doivent être consignées les quantités de résidus secs produits mensuellement et la destination de traitement de chaque lot. »

Le traitement des Lixiviats est effectué par évapo-concentration (procédé NUCLEOS de la société AEROE), cette installation comprend :

- ↪ un local chaufferie munie d'une chaudière (brûleur mixte Fuel/Biogaz),
- ↪ 3 modules d'évaporation,
- ↪ 2 cuivons enterrés,
- ↪ un local de rétention pour les produits d'entretien

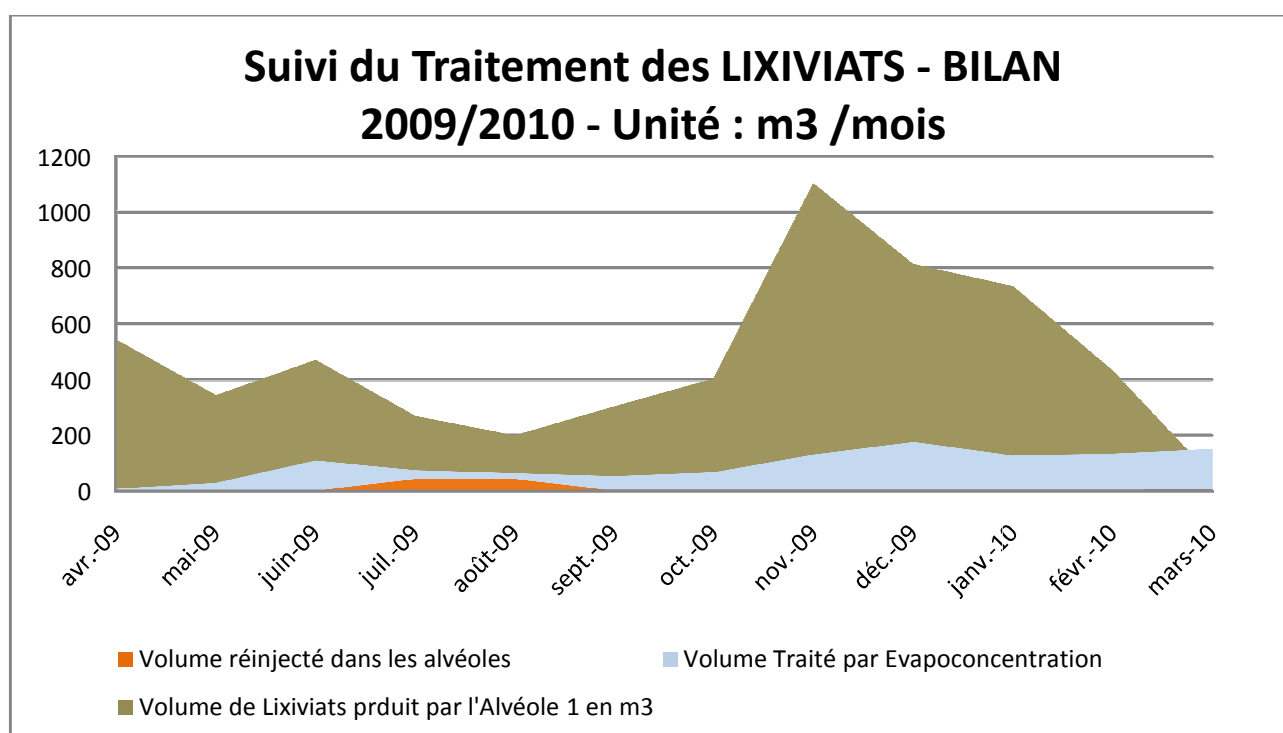
Toutes ces installations sont disposées sur une dalle béton étanche reliée aux lagunes de Lixiviats.

Le premier Big Bag de résidus de l'installation d'évapo-concentration était au 31/03/2010 rempli à hauteur d'environ 10% de sa capacité soit 0,10m³.

Du 6/04/2009 au 31/03/2010, le traitement des déchets s'est effectué sur la première Alvéole, du fait du démarrage progressif de l'exploitation aucune valorisation de Biogaz n'a pu être réalisée via le traitement par Evapo-concentration par manque de production de Biogaz. De ce fait le traitement des Lixiviats par évapo-concentration s'est effectué en consommant du fuel pour alimenter la chaudière qui est équipé d'un brûleur mixte (Fuel / Biogaz).

C'est pour cette raison qu'aucune analyse des Biogaz de la station de traitement n'a été réalisée. Le programme d'analyses des Biogaz débutera dès le début du fonctionnement de la station de traitement via la combustion du Biogaz collecté dans les alvéoles.

Ci-après le graphique de l'évolution du traitement des lixiviats comparativement à la production de lixiviat.





Au total du 6/04/2009 au 31/03/2010, 1 113m³ de lixiviats ont été traité par évapo-concentration et 82m³ de lixiviats ont été réinjecté dans l'Alvéole 1 au cours des mois de Juillet et Août 2009 afin de vérifier le bon fonctionnement du circuit de réinjection.

5) Suivi des eaux

(a) Eaux de ruissèlement

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«34.1 Eaux de ruissellement interne

Une analyse au minimum trimestrielle en phase d'exploitation et semestrielle en période de suivi de la qualité des eaux dans les bassins de décantation et d'orage BEP1, BEP2, BEP3, BEP4 qui regroupent les eaux n'ayant eu aucun contact avec les déchets est effectuée sur les paramètres suivants :

- *Matières en Suspension (MEST)*
- *Carbone Organique Total*
- *Demande Biochimique en Oxygène*
- *Demande Chimique en Oxygène*
- *Azote global*
- *Hydrocarbures Totaux»*

Il est mesuré et enregistré en continu le volume d'eaux de ruissellement internes en sortie des bassins de décantation et d'orage BEP1, BEP2, BEP3, BEP4. »

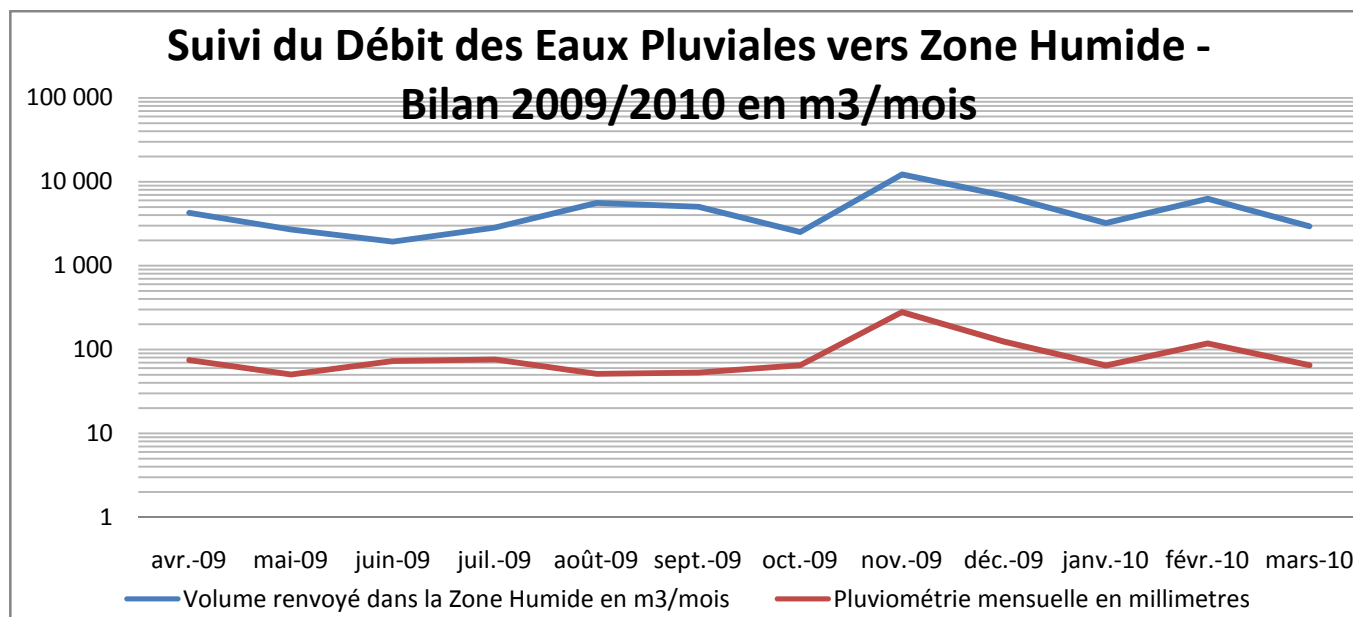
Résultats:

Ces analyses ont été réalisés par le Laboratoire Départemental de la Manche sur les 3 Bassins d'Eaux Pluviales de l'ISDUND de Cuves. Le BEP1 (bassin de récupération des eaux pluviales de surfaces des alvéoles 11 à 20) ne peut être analysé puisqu'il sera réalisé lors de l'arrêt total de l'exploitation et la suppression des bâtiments agricoles. Tous les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral (CF Annexe 8).

Le débit d'eau de ruissellement arrivant dans les différents bassins d'eaux pluviales est mesuré en continu par un débitmètre avant d'être envoyé vers la zone humide.

Du 6/04/2009 au 31/03/2010, 56 350m³ d'eaux pluviales en provenance des bassins de récupération ont été renvoyé et préalablement filtrées par les déshuileurs débourbeurs, vers la zone humide.

Ci-après le graphique du volume d'eau renvoyé vers la zone humide comparativement à la pluviométrie mensuelle (valeur de la station Météo France de Brécey).



En observant le graphique des eaux de ruissellement, on constate que le volume d'eau renvoyé dans la zone humide est proportionnel à la pluviométrie mensuelle. Le pic d'eau renvoyé est atteint en Novembre et le minimum est observé en Juin.

(b) Eaux souterraines :

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

« **33.1 : Réseau de contrôle**

La surveillance des eaux souterraines au droit du centre de stockage est assurée par un réseau de contrôle constitué par quatre piézomètres :

- 1 piézomètre en amont hydraulique du site PZ1,
- 3 piézomètres en aval hydraulique du site PZ2, PZ3, PZ4,

implantés conformément au plan de l'arrêté. Ces ouvrages de surveillance doivent être protégés contre les risques de détériorations, leur tête doit être étanchée et leur capot sécurisé.

33.3 : Auto surveillance

Pour chaque piézomètre, des analyses portant au moins sur les paramètres suivants doivent être effectuées au minimum quatre fois par an pendant la phase d'exploitation et au minimum deux fois par an pendant la période de suivi.

Paramètres à analyser :

- | | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - PH | - CL |
| - Potentiel d'oxido-réduction | - NH4 |
| - Résistivité | - NO3 |
| - TH | - COT |
| - TAC | - Métaux totaux |
| - Fe | - Quantité d'eau purgée » |



Résultats:

En accord avec l'Inspecteur des Installations Classées le piézomètre n°4 a été déplacé toujours en Aval de la zone d'exploitation et à coté du BEP 2. Cette modification permet de rendre ses analyses plus cohérentes avec le début d'exploitation. Les 4 piézomètres utilisés pour réaliser les relevés sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 Octobre 2007.

Ces analyses ont été réalisés par le Laboratoire Départemental de la Manche sur les 4 piézomètres situés sur le site. Une partie des analyses n'a pu être réalisée sur le piézomètre n°4 dû au manque d'eau pour effectuer ces échantillons.

Tous les résultats obtenus sont conformes à l'arrêté préfectoral (CF Annexe 9).

(c) Eaux en sortie de zone humide

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«34.2 Eaux en sortie zone humide

Une analyse au moins trimestrielle en phase d'exploitation et semestrielle en période de suivi des eaux en sortie de la zone humide est effectuée sur les paramètres visés à l'article 28.2. »

Résultats:

Ces analyses ont été réalisés par le Laboratoire Départemental de la Manche.

Deux valeurs sont ressorties de ces analyses, un taux d'hydrocarbure supérieur au taux fixé par l'arrêté préfectoral. En effet, le taux d'hydrocarbure devant être <1 mg/l était pour l'analyse du 14/10/2009 à 9,7. Suite à cette non-conformité, il a été demandé au laboratoire d'effectuer une nouvelle analyse. Cette dernière analyse révéla un taux normal d'hydrocarbure.

L'autre valeur révèle un taux d'Azote supérieur au taux fixé par l'arrêté préfectoral. En effet, le taux d'Azote devant être <3 mgN/l était pour l'analyse du 15/12/2009 à 7,2. Cette valeur est due à une présence trop importante de Nitrate dans les eaux de sortie de Zone Humide. Or les valeurs des analyses d'eaux de ruissellements ne révèlent pas d'anomalie, ni de présence de Nitrate dans les eaux de ruissellement (eaux renvoyées dans la zone humide) et aucun incident n'a été détecté sur l'emprise de l'ISDUND. Cela prouve donc que l'anomalie constatée le 15/12/2009 en sortie de zone humide est probablement due à la présence de nitrate dans les eaux souterraines extérieures aux installations qui résurgent en sortie de la zone humide (CF Annexe 10).

(d) Eaux de la Rivière Sée

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«34.3 Contrôle des eaux de la rivière Sée



Deux analyses par an en basses et hautes eaux sont effectuées, sur les eaux du bief de la rivière Sée en amont et en aval de la zone humide sur les paramètres suivants :

- Matières en suspension totale (MEST)
- Carbone organique total (COT)
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biochimique en oxygène (DBO5)
- Azote global
- Phosphore total
- Phénols
- Métaux totaux dont :
Cr
Cd
Pb
Hg
- As
- Fluor et composés (en F)
- CN libres
- Hydrocarbures totaux
- Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)
- Substances toxiques bioaccumulables ou nocives pour l'environnement dont les listes figurent dans le guide technique relatif aux décharges et centres de stockage de déchets ménagers et assimilés
- Les métaux totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments suivants : Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al.

La mesure de l'indice biologique global normalisé sur le bief de la rivière Sée sera effectuée une fois par an en amont et aval du rejet de la zone humide.

Le suivi de la qualité des sédiments du lit du bief de la rivière Sée en aval du rejet de la zone humide sera effectué une par an sur les paramètres suivants : Al, Ar, Cd, Cr, Fe, Mn, Ni, Pb, Zn, Hydrocarbures. »

Résultats:

Une partie de ces analyses ont été réalisés par le Laboratoire Départemental de la Manche en Amont et en Aval du site sur la rivière Sée, les mesures de l'indice biologique global normalisé sur le bief de la rivière Sée ont été réalisées par le laboratoire HYDROBIO. Une partie de ces analyses n'ont pu être réalisées en raison du manque d'eau du à l'assèchement de la rivière.

Tous les résultats obtenus sont conformes à l'arrêté préfectoral (CF Annexe 11).

6) Suivi des effluents gazeux

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«36.1 : **Contrôle et suivi biogaz**

Les rejets à l'atmosphère sont contrôlés selon la périodicité fixée par le tableau ci-dessous

Installation	Paramètres	Fréquence de mesure	
		Phase d'exploitation	Période de suivi
Installation de captation du biogaz	H ₂ S, H ₂ O, NO ₂ , H ₂	mensuel	biannuel
	débit, CH ₄ , CO ₂ , O ₂ - dépression	continu	continu
Installation de combustion	T° de flamme	continu	continu
	NO _x , SO ₂ , CO, poussières, HCl, HF	annuel	biannuel
	Hg, Pb, cd, benzène, dioxines Analyse spectral COV, HAP	quadriennal	quadriennal



Les contrôles périodiques doivent être réalisés durant les périodes de fonctionnement normal des installations contrôlées (concentration et flux). »

Résultats:

Du 6/04/2009 au 31/03/2010, par l'absence de production de Biogaz, le programme d'analyse n'a pu être réalisé. Le programme d'analyses des Biogaz débutera dès le début du fonctionnement de la station de traitement des Lixiviats via la combustion du Biogaz collecté dans les alvéoles.

7) Suivi impact Sonore

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«Article 11. BRUITS ET VIBRATIONS

11.1 Les installations doivent être construites, équipées et exploitées de façon que leur fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour sa tranquillité.

11.2 : Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier, utilisés à l'intérieur de l'établissement doivent être conformes à la réglementation en vigueur. En particulier les engins de chantier seront d'un type homologué et équipés d'avertisseurs de recul à fréquences mélangées.

11.3 : L'usage de tous matériels de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, hautparleurs...) gênants pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

11.4 : Les émissions sonores de l'établissement ne doivent pas être à l'origine de niveaux de bruit et d'émergence supérieurs aux valeurs fixées dans le tableau ci-dessous :

- Niveaux de bruit :

	JOUR période allant de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés	NUIT période allant de 22 h à 7 h ainsi que dimanches et jours fériés
Niveaux limites admissibles de bruit en limite de propriété	60 dB(A)	50 dB(A)

- Émergences admissibles :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (Incluant le bruit de l'établissement)	JOUR période allant de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés	NUIT période allant de 22 h à 7 h ainsi que dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

L'émergence est définie comme étant la différence entre les niveaux de bruit mesurés lorsque l'installation est en fonctionnement et lorsque l'installation est à l'arrêt.

11.5 : Les machines susceptibles d'incommoder le voisinage par les trépidations sont isolées du sol ou des structures les supportant par des dispositifs antivibratoires efficaces.





11.6 : Une campagne de mesure des niveaux d'émission sonore doit être effectuée dans les trois mois qui suivent la mise en service des installations classées : centre de tri, zone de stockage des déchets.

Ces mesures sont réalisées par une personne ou un organisme qualifié choisi après accord de l'inspection des installations classées. Elles sont effectuées a minima :

- mesures de bruit :

- en limite de site aux points suivants : le Champ Doley, les Touvières,
- aux quatre angles du site (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest, Sud-Est),

- mesures d'émergence sonore :

- au niveau des habitations situées aux lieux-dits « le Champ Doley », « les Touvières », « la Sémondrière »,
- sur les parcelles n° 22 à l'Ouest de la route départementale D 48 et n° 69 en bordure de la route départementale D 911,
- de la ferme située au Sud Ouest du site.

Cette campagne de mesure est renouvelée tous les 3 ans. Les résultats sont communiqués à l'inspection des installations classées.

Les mesures d'émergence au niveau des lieux-dits précités pourront être abandonnées en cas de délaissement des habitations qui s'y trouvent.

11.7 : L'inspection des installations classées peut demander que des contrôles ponctuels ou une surveillance périodique de la situation acoustique soient effectués par un organisme ou une personne qualifiée dont le choix est soumis à son approbation. Les frais sont à la charge de l'exploitant. »

Résultats:

A ce jour, le site fonctionne uniquement en période diurne, de 8H30 à 18H00.

Une campagne de mesure des niveaux sonores doit être effectuée dans les trois mois qui suivent la mise en service de l'installation, afin d'évaluer l'incidence sonore de l'établissement à l'encontre de l'environnement. Des mesures de bruit ont donc été réalisées de jour, en limite de propriété du site et au niveau des habitations les plus proches.

Les mesures ont été réalisées le 19 août 2009, avec :

- ↳ un ciel dégagé, et des vents faibles,
- ↳ des mesures sur une période de temps d'une durée de 30 minutes

En limite de propriété, site en activité, les niveaux de bruit varient entre 40 dB(A) en limite Nord-Est du site et 56 dB(A) en limite Nord-Ouest du site. Ce dernier point de mesure est influencé par la D 48 (importante différence entre le Leq et L50). Le seuil de référence de 60 dB(A) est donc respecté pour l'ensemble des points en limite de propriété.

Les mesures de bruit effectuées au niveau du site des CHAMPS JOUAULT permettent de conclure à un respect des préconisations de l'arrêté du 23 janvier 1997 et de son arrêté préfectoral d'autorisation qui lui sont applicables, que cela soit en limite de propriété ou par le calcul de l'émergence au droit des habitations les plus proches.

On rappellera que les niveaux sonores de jour en limite de propriété varient globalement entre 40 et 56 dB(A). Au niveau des habitations, le niveau sonore moyen est de 47 dB(A), le niveau sonore le plus élevé est de 57 dB (A).

L'influence des axes de circulation (D 48 et D 911) ainsi que celle des activités agricoles (ferme) conditionne largement les résultats obtenus, notamment au niveau de l'habitation localisée au sein de l'installation (CF Annexe 12).



8) Etude des risques liés à la Foudre

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«16.5 : Protection contre l'électricité statique, les courants de circulation et la foudre

Les installations sont efficacement protégées contre les risques liés aux effets de l'électricité statique, des courants de circulation et de la chute de la foudre. Elles respectent en particulier les dispositions de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1993 concernant la protection contre la foudre de certaines installations classées. »

Une analyse des risques liés à la Foudre fût réalisée en février 2009 par le bureau d'étude Assistance Protection System. Vis-à-vis de cette analyse évaluée avec la norme UTE C 17-100-2 le bâtiment doit être équipés d'une protection de niveau 3 et implique :

- ↪ La mise en place d'un dispositif paratonnerre de niveau 3
- ↪ La mise en place de dispositifs parafoudres de Type 1* niveau 3 sur les services entrants dans le bâtiment (TGBT, ligne Telecom, ligne ADSL).

Ces préconisations doivent s'accompagner de la protection ou de la réalisation d'équipotentialité sur les dispositifs suivants (si présents) :

- ↪ Les éventuels éléments importants pour la sécurité (centrale incendie, système anti-intrusion ...),
- ↪ Les éléments de structure (aérations, cheminées, antennes ...)
- ↪ Les services métalliques entrants (tuyauteries diverses ...)
- ↪ Les réservoirs métalliques (fuel, huiles, gaz, ...) se trouvant à proximité ou en liaison avec le bâtiment

Ces mesures devront être prises en compte lors de l'étude technique.

* : Type 1 selon NF EN 61643-11 pour réseau de puissance ou équivalent (testé en 10/350) selon NF EN 61643-21 pour signaux.

Les travaux de protection des installations ont été réalisés le 10 Février 2009 par la Société BIARD-ROY.

Une étude technique du bureau d'étude Assistance Protection System a validé les mesures de protection mises en place par la Société BIARD-ROY (CF Annexe 13).

9) Suivi de l'extermination des rongeurs nuisibles

Depuis le début de l'exploitation, la SAS Les Champs Jouault a signé un contrat avec GDS services, société de prévention et de lutte contre les nuisibles. La société intervient tous les 2 mois, un compte rendu de leur activité est établi à chaque intervention.

Le compte rendu relate :

- le nombre de postes consommés,
- le nombre de postes total en place avant une intervention,



- le nombre de postes supprimés,
- le nombre de nouveaux postes,
- le nombre de postes après la dernière intervention.

Une carte de tous les postes a été réalisée (CF Annexe 14) avec différentes couleurs de pastilles :

- rouge pour les postes situés en intérieur
- vert pour les postes situés en extérieur
- jaune pour les postes de désinsectisation
- Bleu pour les postes situés en hauteur

Ces différents postes sont placés à des endroits précis du site, susceptibles d'être envahis par les nuisibles.

Les différents postes étaient placés au niveau de :

- Alvéole 1-2-3,
 - Bâtiment entretien matériel
 - Abri faucon EXT
 - Récupérateur d'eau STEP 1-2-3-4
 - Plateforme DIB
 - Bâtiment stockage DIB
 - Bassin eau propre 1-2-3-4
 - Bureau Ext
 - Chaudière
- } situé sur l'ISDUND de Cuves

10) Suivi de l'effarouchement des volatiles nuisibles

Le suivi de l'effarouchement des volatiles nuisibles ce fait par la Société Fauconnerie-Effarouchement autorisé par Arrêté préfectoral en date du 10/02/2005 à l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques ayant pour finalité l'effarouchement et la chasse au vol.

En Mai 2009, un contrat d'effarouchement a été conclu entre la Société Fauconnerie-Effarouchement et la SAS Les Champs Jouault pour l'effarouchement sur l'ISDUND de Cuves (CF Annexe 15).

Depuis le 06/04/2009, Mr Plonka fauconnier professionnel, est intervenu 6 fois sur l'ISDUND de Cuves. Chacune de ces interventions se déroule sur une journée complète et fait l'état d'un rapport récapitulatif de l'intervention.

A chacune de ces interventions, trop peu de volatiles nuisibles étaient présents sur le site de Cuves. Ce dernier a exercé une sensibilisation et une formation rapide sur l'utilisation des fusées d'effarouchement et la reconnaissance des espèces nuisibles (goélands, mouettes) susceptibles d'être attirées par la présence de déchets ménagers.



Lors de sa dernière intervention sur l'ISDUND en date du 5 Mars 2010, un manque de présence de nuisible fût à déplorer. En accord avec la Société Fauconnerie-Effarouchement il a été convenu de faire appel à ses services d'effarouchement en cas de présence plus importante de volatiles nuisibles.

11) Suivi de la Biodiversité

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

«ARTICLE 39 : SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

Un suivi de la biodiversité devra être mis en œuvre sur l'ensemble du site y compris sur la zone humide durant toute la période d'exploitation conformément aux termes de la convention signée le 17 avril 2005 avec le Groupe Ornithologique Normand (GONm).

Un rapport annuel sera établi par le GONm indiquant les éventuelles conséquences des aménagements en cours s'il y a lieu. Il sera adressé annuellement à l'inspection des installations classées »

Le suivi de la biodiversité est mis en œuvre sur l'ensemble du site par Le Groupement Ornithologique Normand (GONm). Cette étude a débuté en 2005 conformément aux termes de la convention signée le 17 avril 2005 avec le Groupe Ornithologique Normand (GONm), elle est suivie sur le terrain par Mr Collette, membre du Groupe Ornithologique Normand.

Le GONm exerce le suivi de la biodiversité dans la zone humide et le suivi de la biodiversité du site d'exploitation dans tout son ensemble. Chaque année et ce depuis 2005, un compte rendu annuel est établi, il décrit l'évolution de toutes les espèces de la faune et de la flore présentes (ou de passages) sur les installations de Cuves. Ces comptes rendus permettent ainsi d'évaluer le réel impact de l'ISDUND sur la biodiversité locale.

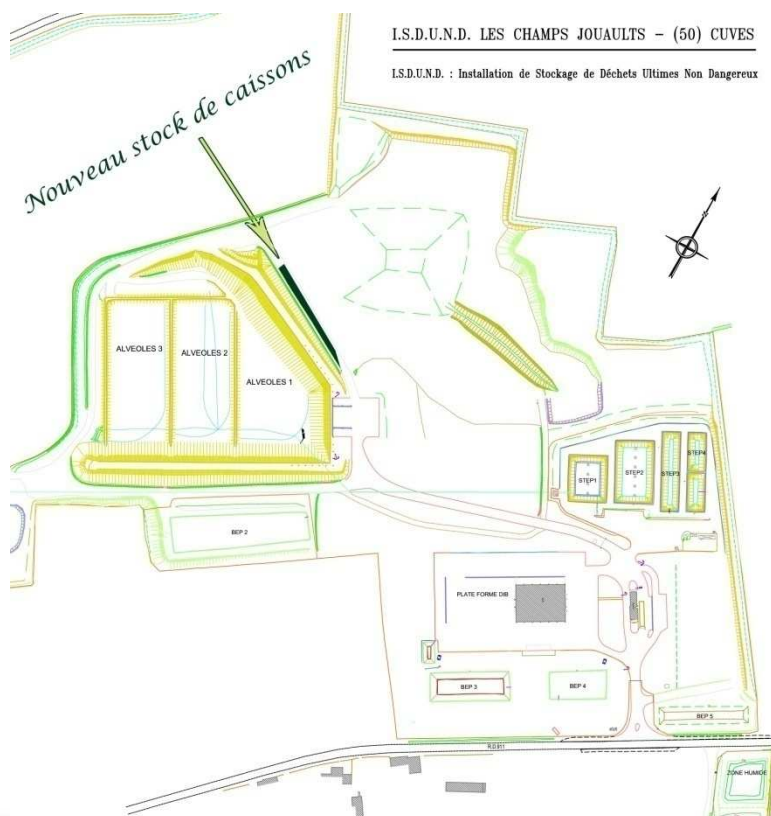
Le rapport 2009 insiste sur le fait que cette année marque la première année d'existence du nouveau paysage dans lequel s'inscrit l'ISDUND de Cuves. Il indique également que maintenant doit avoir lieu une lente maturation du site : croissance des plantations, colonisation des zones humides par une végétation naturelle adaptée, enrichissement des surfaces semées en graminées par l'installation de plantes sauvages des prairies.

Dors et déjà, ce rapport évoque l'impact positif des mares de la zone humide sur la pose d'espèces attachées aux zones humides de l'intérieur (CF Annexe 16).

Travaux actuels et futurs

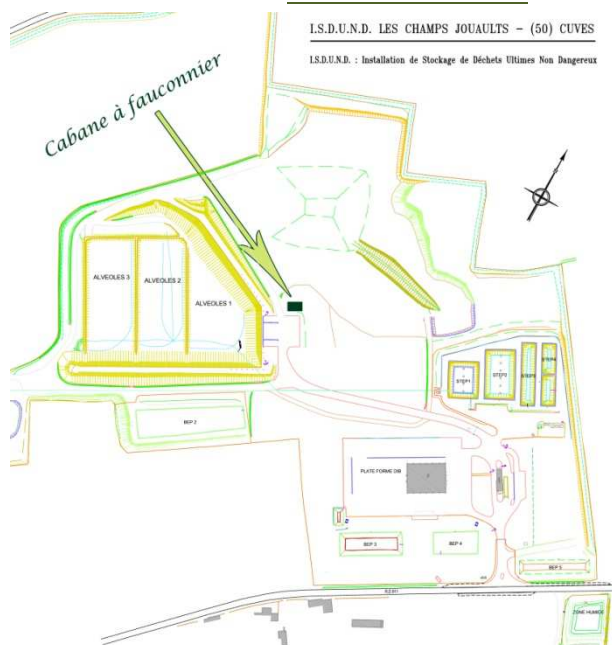
1) Divers améliorations

(a) Création d'un stock de bennes situé à proximité de l'alvéole 1



Stock des caissons Ampirolls à gauche et Alvéole n°1 à droite

(b) Construction d'une cabane suffisamment grande pour les interventions d'effarouchement



(c) Aménagement de l'aire de lavage face au bâtiment de tri



2) Amélioration de la zone humide :

Les zones humides participent au stockage et à la restitution progressive de grandes quantités d'eau en jouant le rôle d'une éponge. Les zones humides constituent un excellent support pédagogique pour faire prendre conscience de la diversité, de la dynamique et du fonctionnement des écosystèmes. Elles permettent d'étudier certaines particularités au niveau faune et flore. La zone humide fait partie intégrante du suivi de la biodiversité des installations effectué par le GONm.

La zone humide a été créée en 2007 et 2008 sur notamment des terrains déjà classé comme prairie humide. A la demande du Groupement Ornithologique Normand (GONM) l'aménagement de cette zone a été amélioré courant Septembre 2009.

Actions réalisées pendant les travaux :

- ↪ Terrassement des berges Nord de chaque serpentins et évacuation des terres sur le site Les Champs Jouault en stock (réserve pour recouvrement en cas d'incendie).
- ↪ Terrassement d'une cuvette d'environ 2 mètres de diamètre sur 1 mètre de profondeur pour avoir une réserve d'eau plus importante dans le premier bassin planté de Saules
- ↪ Dégagement de la buse d'arrivée des eaux dans la zone humide.
- ↪ Pompage des eaux stagnantes de la mare principale et curage de la mare à l'aide d'une pelle à chenilles. Epanchage de la boue de curage autour de la mare
- ↪ Réaménagement de l'ancienne clôture entre les parcelles ZE 35 et ZE 36 avec un fossé pour la conduite des eaux et un mètre d'espacement entre les deux clôtures afin de permettre une floraison de zone humide

Plan de la zone humide :



Zone Humide au 31/03/2009 :



En réponse à la demande de Mr BESNIER lors de la CLIS du 2/04/2009, le rapport de réception de la Zone Humide est transmis ci-joint (CF Annexe 20).



3) Travaux futurs de recouvrement de la première Alvéole, récupération des biogaz et réinjection des lixiviats (selon les prescriptions du décret n° 2009-1441 du 24 novembre 2009 - CF Annexe 17)

L'étude de la maîtrise d'œuvre du recouvrement de la première alvéole et de l'aménagement des réseaux de collecte des Biogaz et réinjection des lixiviats est menée par le bureau d'étude AGEOS (Maitre d'œuvre de l'aménagement des trois premières alvéoles), contrat signé le 19 Février 2010.

L'étude portera sur :

- ↪ La couverture des déchets,
- ↪ La mise en place d'une couverture étanche sur la totalité de l'alvéole,
- ↪ La mise en œuvre des dispositifs de réinjection et de captage des biogaz,
- ↪ La gestion des eaux

Les objectifs principaux de ces aménagements sont :

- ↪ De favoriser l'intégration du site dans son environnement,
- ↪ D'isoler les déchets par rapport aux eaux météorites et de ruissellement,
- ↪ De développer et accélérer le processus de méthanisation des déchets grâce à la réinjection des lixiviats prétraités (procédé de Bioréacteur)
- ↪ De maîtriser la totalité des biogaz produits.

Tous ces travaux débuteront en Avril 2010, dès le démarrage de l'exploitation de la deuxième Alvéole de l'ISDUND de Cuves.

Communication externe

1) Mise en place d'un Site Internet

Depuis mi Juillet 2009, un site Internet a été créé :

www.champs-jouault.com

Ce site Internet est organisé en 8 parties :

- ↪ **Activité** : présentation des activités et des services de la SAS les Champs Jouault
- ↪ **Fonctionnement** : présentation plus technique du mode de traitement des déchets (Schéma à l'appui)
- ↪ **Transparence** : information sur le suivi des impacts environnementaux
- ↪ **Environnement** : présentation des actions réalisées en faveur de l'environnement
- ↪ **Visite du Site** : présentation en image les installations



- ↪ **Les bons gestes** : espace pédagogique développé en partenariat avec l'ADEME (diffusion de fiches pédagogique)
- ↪ **Actualité** : diffusion des dernières nouveautés de l'activité de la société
- ↪ **Contact et Plan** : possibilité de contacter la société et d'adresser un E-Mail

Cette démarche, s'inscrit totalement dans les engagements de transparence et de prévention de la SAS Les Champs Jouault, c'est donc pour ces raisons qu'elle fût lancée dès le début de l'exploitation de l'ISDUND de Cuves.

2) Réalisation de visites du site

(a) Visites spontanées

L'ISDUND Les Champs Jouault, reçoit tout au long de l'année des personnes souhaitant visiter le site, sans rendez-vous préalable. Cette démarche, s'inscrit dans les engagements de transparence. Les visites sont prises en charge par le chargé de communication et ou le directeur du site. **161 visites** spontanées ont été réalisées entre le 6 Avril 2009 et le 31 Mars 2010. Ces visiteurs sont des voisins, des élus et également des personnes de passage intrigués par les installations. Ces visites durent environ 1 heure et depuis le mois de novembre 2009, un questionnaire de satisfaction est rempli par les visiteurs à la fin de leurs visites. Ce questionnaire permet d'avoir un retour sur les visites, de prendre du recul sur l'exploitation de l'ISDUND et de ce qu'elle représente pour les personnes extérieures.

(b) Inauguration officielle :

Dans un souci d'apaisement des relations locales, il était convenu en accord avec les élus locaux de ne pas réaliser d'inauguration officielle dès le démarrage de l'exploitation en Avril 2009. Afin d'officialiser le démarrage d'activité de l'ISDUND, une inauguration a été réalisé après l'obtention de la certification 14001.

A cette occasion, toutes les personnalités concernées ou portant un intérêt à l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux (Mr le Maire de Cuves, le voisinage, les clients, les partenaires, la presse locale, les élus locaux, le personnel, des membres de l'ADEME et Biomasse Normandie, les Associations locales et l'Association d'opposition à l'ISDUND) ont été invité le Vendredi 19 Février 2010.

Lors de cette inauguration, 295 personnes étaient présentes pour découvrir ou redécouvrir les Installations de Cuves. Des visites du site ont été réalisées par le personnel de la SAS Les Champs Jouault en petits groupes de 50 personnes pour une meilleure compréhension des explications. La presse était présente et de nombreux articles sont parus dans les quotidiens de proximité (CF Annexe 18). Seul bémol Mr le Maire de Cuves et les membres de l'Association d'opposition à l'ISDUND n'ont pas souhaité être présents à cet évènement.

3) Action pédagogique

Les visites scolaires font parties des engagements pris et cités dans la charte environnementale de L' ISDUND de Cuves. Ces visites ont un but pédagogique de sensibilisation aux différentes activités du site et de prévention.

Les axes principaux de ces visites sont :

- ↳ d'informer les élèves sur le fonctionnement des Installation de Stockage des déchets Ultimes Non Dangereux
- ↳ de faire de la prévention concernant le tri, leur apprendre à bien trier.
- ↳ de les sensibiliser aux gestes citoyens pour réduire la quantité de déchets produits.
- ↳ de leur faire comprendre l'importance des zones humides dans le contexte local.

A ce jour 3 visites de classes sont programmées : (CF Annexe 19)

- ↳ Une classe de CE2 le Jeudi 29 Avril dans l'après midi.
- ↳ Une classe de CE2 le Lundi 10 Mai dans l'après midi.
- ↳ Une classe de CM2 après les vacances d'Avril 2010.

Un programme de la visite a été mis en place (CF Annexe 19) et va être envoyé aux écoles intéressées afin que les enseignants puissent effectuer un travail de sensibilisation en aval de leur future visite. Un questionnaire a également été créé et sera distribué à chacun des élèves après la visite afin de vérifier les connaissances acquises sur les Installations.

4) Participation aux salons locaux

Un programme de prévention et sensibilisation aux gestes citoyens a été mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement de diminution de la production des déchets («...réduire la production d'ordures ménagères de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années... »).

C'est dans ce cadre que la SAS Les Champs Jouault a participé le 20 et 21 Mars 2010 au Forum Expo Développement Durable Organisé par la Communauté de Communes de Brécey. A cette occasion le fonctionnement de l'Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux de Cuves a été présenté et la prévention au Tri des déchets a été réalisé en distribuant des Sacs à Tri.

Sac à tri (model déposé par SaKatri®) :

